RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IGÉSR
INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT
ET DE LA RECHERCHE

Rapport de jury

Concours de recrutement de bibliothécaires

Session 2026

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

MINISTERE DE LA CULTURE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Collège bibliothèques, documentation, livre et lecture publique

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE BIBLIOTHÉCAIRES

Fonction publique d'État

Concours externe – Concours interne – Concours spécial

Session 2026

Rapport du jury

Par

David AYMONIN

Inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR)

Collège Bibliothèques, Documentation, Livre et Lecture publique (BD2L)

Président du jury

Stéphanie GROUDIEV

Inspectrice générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR)

Collège Bibliothèques, Documentation, Livre et Lecture publique (BD2L)

Vice-présidente du jury

Septembre 2026

S O M M A I R E

1. Cadre général du concours de bibliothécaires 3

1.1. Le cadre réglementaire 3

1.1.1. Ouverture des concours, nombre de postes 3

1.1.2. Épreuves des concours 4

1.1.2.1 Concours externe 4

1.1.2.2 Concours interne 4

1.1.2.3 Concours externe spécial 5

1.2. L'organisation administrative et le calendrier 5

1.3. Principales données chiffrées 6

1.3.1. Inscrits, admissibles et admis 6

1.3.2. Seuils d'admissibilité, d'admission, d'inscription sur liste complémentaire 8

1.4. Les candidats 9

1.4.1. La répartition par sexe 9

1.4.2. La répartition par tranche d'âge 10

1.4.3. La répartition par diplôme 11

1.4.4. La répartition par profession 13

1.4.5. La répartition par académie 14

1.5. Le jury 17

2. Épreuves écrites d'admissibilité 18

2.1. Concours externe 18

2.1.1. Note de synthèse 18

2.1.2. Composition 22

2.2. Concours externe spécial : note de synthèse 25

2.3. Concours interne : étude de cas 26

3. Épreuves orales d'admission 28

3.1. Concours externe 28

3.1.1. Entretien de motivation professionnelle 29

3.1.2. Entretien de culture générale 30

3.2. Concours externe spécial 32

3.3. Concours interne 34

3.3.1. Entretien de motivation professionnelle 34

3.3.2. Entretien de culture générale 36

1. Cadre général du concours de bibliothécaires

1.1. Le cadre réglementaire

1.1.1. Ouverture des concours, nombre de postes

Le décret n°92-29 du 9 janvier 1992[1] (publié au Journal Officiel le 12 janvier 1992), portant statut particulier du corps des bibliothécaires d'État, définit ainsi, à son article 2, leurs missions :

« Les bibliothécaires participent à la constitution, à l'organisation, à l'enrichissement, à l'évaluation, à l'exploitation et à la communication au public des collections de toute nature des bibliothèques. Ils concourent également aux tâches d'animation et de formation au sein des établissements où ils sont affectés et peuvent être appelés à assurer des tâches d'encadrement. »

Le même décret prévoit, dans ses articles 4, 5 et 6, les conditions de recrutement des bibliothécaires, par voie de **concours externe et interne**. Il précise notamment dans son article 4 que le concours interne est ouvert aux candidats qui justifient au 1er janvier de l'année du concours de quatre années de services publics, dont deux années au moins dans l'un des services techniques ou bibliothèques mentionnés à l'article 2 du présent décret ou dans une bibliothèque relevant des collectivités territoriales ; quant à la liste des titres et diplômes exigés des candidats au concours externe, elle est fixée par un arrêté du 26 mars 1992 (J.O. du 2 avril 1992)[2].Une modification du décret **n°92-29** a permis la création d'un **concours externe spécial** ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de doctorat défini à l'article L. 612-7 du code de l'éducation, ou justifiant de qualifications au moins équivalentes reconnues dans les conditions prévues par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

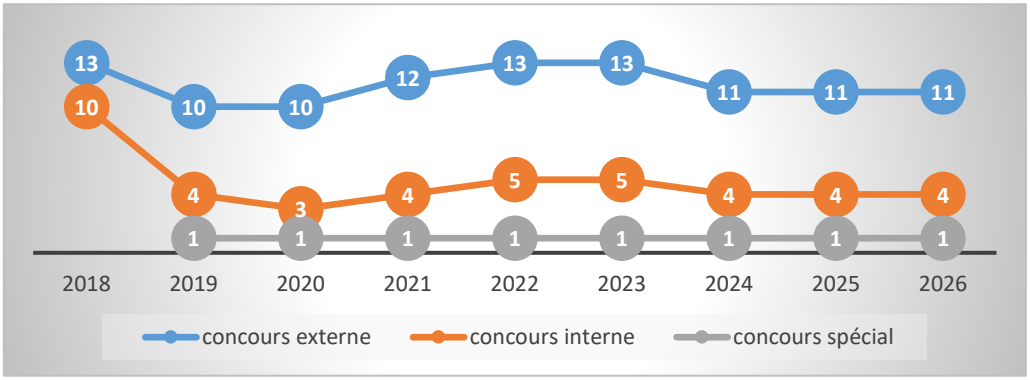
Au titre de l'année 2026, deux arrêtés, en date du 8 septembre 2025, ont autorisé l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne ainsi que l'ouverture d'un concours externe spécial. Ils ont également fixé le calendrier des inscriptions et des épreuves écrites**.**

Quant au nombre de postes, il a été fixé comme suit par deux arrêtés en date du 28 janvier 2026 :

- 11 postes au concours externe,
- 4 postes au concours interne
- 1 poste au concours externe spécial.

En 2026, les chiffres sont identiques à ceux de 2024 et 2025.

Figure 1 : Évolution du nombre de postes ouverts aux trois concours (2018-2026)



[1] https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000539406/

[2] https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000358087&categorieLien=id

1.1.2. Épreuves des concours

Les modalités des concours externe et interne sont fixées par l'arrêté du 11 juin 2010[3], modifié en 2014.

1.1.2.1 Concours externe

1. Épreuves écrites d'admissibilité

a) *Note de synthèse* établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française et ne pouvant excéder trente pages (durée : quatre heures ; notée sur 20 ; coefficient 3).

b) *Composition* sur un sujet relatif au rôle et aux missions des bibliothèques, à l'économie du livre et de l'information et aux pratiques culturelles (durée : quatre heures ; notée sur 20 ; coefficient 2).

Une note inférieure à 5/20 à l'une ou l'autre de ces épreuves est éliminatoire.

2. Épreuves orales d'admission

a) *Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle*, débutant par le commentaire d'un texte relatif à une situation professionnelle (préparation : trente minutes, durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum, entretien : vingt minutes minimum ; notée sur 20 ; coefficient 4).

b) *Entretien de culture générale avec le jury*, débutant par le commentaire d'un texte portant sur les grands thèmes de l'actualité intellectuelle, culturelle, économique et sociale (préparation : trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum et entretien : vingt minutes minimum ; notée sur 20 ; coefficient 3).

1.1.2.2 Concours interne

1. Épreuve écrite d'admissibilité

Étude de cas, dont le programme figure en annexe 1 de l'arrêté du 11 juin 2010[4], portant sur les aspects de la gestion d'une bibliothèque ou d'un réseau documentaire, à partir d'un dossier de douze pages maximum présentant le cas à étudier (durée : quatre heures ; notée sur 20 ; coefficient 4).

Toute note inférieure à 5 à cette épreuve est éliminatoire.

2. Épreuves orales d'admission

a) *Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle*, débutant par le commentaire d'un texte relatif à une situation professionnelle. Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier constitué par le candidat lors de l'inscription, dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (préparation : trente minutes, durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum, entretien : vingt minutes minimum ; notée sur 20 ; coefficient 4).

[3] https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025917531/2020-09-30/

[4] Programme de l'épreuve d'étude de cas du concours interne de recrutement de bibliothécaires :

- les bibliothèques et leurs tutelles : organisation, mission et rôle ;
- les politiques documentaires locales et nationales, réseaux documentaires et collections ;
- rôle des bibliothèques dans la diffusion du livre et de l'information ;
- économie du livre et de l'information, notions sur le droit de l'information ;
- publics et services : accès des publics à l'information et aux documents, rôle des technologies de l'information et de la communication ;
- statuts et organisation des fonctions publiques, en particulier droits et obligations des fonctionnaires.

En vue de cette épreuve, les candidats admissibles remettent donc un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP) comportant les rubriques mentionnées en annexe 2 de l'arrêté du 11 juin 2010. Le dossier de RAEP ainsi que le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère. Ce dossier est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité et avant les épreuves orales. Le dossier de RAEP ne donne pas lieu à notation. Seul l'entretien avec le jury est noté.

b) *Entretien de culture générale avec le jury*, débutant par le commentaire d'un texte portant sur les grands thèmes de l'actualité intellectuelle, culturelle, économique et sociale (préparation : trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes dont commentaire : dix minutes maximum et entretien : vingt minutes minimum ; notée sur 20 ; coefficient 3).

1.1.2.3 Concours externe spécial

Un arrêté du 22 février 2018[5] a fixé les modalités d'organisation du concours externe spécial.

1. Épreuve écrite d'admissibilité

Note de synthèse établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française et ne pouvant excéder trente pages (durée : quatre heures ; notée sur 20 ; coefficient 3).

Une note inférieure à 5 à cette épreuve est éliminatoire.

2. Épreuve orale d'admission

Entretien avec le jury sur les motivations et les aptitudes du candidat à exercer les fonctions dévolues à un bibliothécaire.

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat d'une durée de cinq minutes au maximum présentant son parcours universitaire et professionnel, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat qui comporte obligatoirement un exposé de ses titres et travaux, un curriculum vitae décrivant son parcours universitaire et, le cas échéant, professionnel ainsi qu'une lettre de motivation. (Durée de l'épreuve : trente minutes ; notée sur 20 ; coefficient 4).

1.2. L'organisation administrative et le calendrier

L'organisation administrative du concours est assurée par le Pôle de recrutement des personnels administratifs, sociaux, de santé et des bibliothèques (département DGRH D2-5) à la Direction générale des ressources humaines des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le jury de la session 2026 était présidé par Monsieur David Aymonin, assisté d'une vice-présidente, Madame Stéphanie Groudiev, tous deux appartenant au Collège Bibliothèques, Documentation, Livre et Lecture publique (BD2L) de l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR).

Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace (MESRE) présente sur une page web dédiée l'ensemble des informations utiles relatives aux concours de bibliothécaire d'État[6].

Les épreuves orales d'admission se sont tenues à Paris.

Le calendrier des concours a été le suivant :

[5] https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000036733269&dateTexte=20180822

[6] https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-concours-de-bibliothecaire-46566

Tableau 1 : Calendrier d'organisation de la session 2026 des concours de bibliothécaires

Arrêtés d'ouverture des concours	8 septembre 2025
Ouverture des inscriptions	18 septembre 2025, à 12h
Clôture des inscriptions	6 novembre 2025 à 12h, reportée au 2 décembre
Arrêtés de nomination du jury	2 décembre 2025
Arrêté fixant le nombre de postes aux concours externe, interne et spécial	28 janvier 2026
Épreuves écrites d'admissibilité (concours externe, interne et spécial)	6 et 7 février 2026
Résultats de l'admissibilité	24 mars 2026
Épreuves orales d'admission	Du 18 au 22 mai 2026
Délibération finale du jury	22 mai 2026
Publication des résultats sur le site Cyclades (MESRE)	22 mai 2026

1.3. Principales données chiffrées

1.3.1. Inscrits, admissibles et admis

À la date de clôture des inscriptions, 1814 candidats se sont inscrits au concours externe (1 149 en 2025, 1 593 en 2024, 1 338 en 2023, 1 382 en 2022), 361 au concours interne (320 en 2025, 441 en 2024, 402 en 2023, 374 en 2022), 85 au concours externe spécial (48 en 2025, 87 en 2024, 71 en 2023, 86 en 2022).

La recevabilité des candidatures est examinée pour les seuls candidats admissibles.

Tableau 2 : Données chiffrées sur l'organisation des concours de bibliothécaires (session 2026)

	Concours externe	**Concours interne**	**Concours externe spécial**
Postes ouverts	11	4	1
Candidats inscrits	1 814	361	85
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	660 (épreuve 1) 626 (épreuve 2)	194	32
Candidats admissibles	40	18	7
Candidats présents aux épreuves d'admission	40	16	6
Candidats admis sur les listes principales	11	4	1
Candidats inscrits sur les listes complémentaires	7	5	1

Depuis 2015, l'évolution des candidatures aux concours a été la suivante :

Tableau 3 : Évolution des inscriptions aux concours (2015 – 2026)

	Concours externe	Concours interne	Concours externe spécial
2015	2 584	561	
2016	2 131	580	
2017	2 240	542	
2018	2 028	479	
2019	1 785	516	89
2020	1 813	480	97
2021	1 609	405	97
2022	1 382	374	86
2023	1 338	402	71
2024	1 593	441	87
2025	1 149	320	48
2026	**1 814**	**361**	**85**

La progression du nombre d'inscrits aux trois concours a été importante pour cette session, en comparaison de la session 2025.

- **Pour le concours externe**, le nombre de candidats inscrits est remonté au niveau de la session 2020.
- **Pour le concours interne**, malgré une hausse de 13 % par rapport à la session 2025 le nombre de candidats reste inférieur à ceux observés entre 2015 et 2024.
- **Pour le concours externe spécial**, le niveau atteint lors de l'année de création du concours spécial (2019) a été quasiment retrouvé.

Le taux d'absents lors des épreuves écrites retrouve les niveaux des années précédant 2025, sauf pour le concours spécial pour lequel ce taux est beaucoup plus élevé cette année :

- 63,6 % au concours externe (60,8 % en 2025, 66,6 % en 2024, 66,4 % en 2023, 66,1 % en 2022) ;
- 46,3 % au concours interne (39,1 % en 2025, 48,2 % en 2024, 43,3 % en 2023, 46,8 % en 2022) ;
- 62,4 % au concours spécial (43,75 % en 2025, 55,8 % en 2024, 59,2 % en 2023, 48,8 % en 2022).

Néanmoins le maintien d'un nombre élevé de candidats en rapport au nombre de postes ouverts entraîne un degré de sélectivité toujours très élevé pour ces concours, qui s'est encore renforcé cette année à l'externe.

Tableau 4 : Pourcentage d'admis et d'admissibles (session 2026)

	Concours externe	**Concours interne**	**Concours externe spécial**
Admissibles / nombre de présents : - aux deux épreuves écrites (externe) - à l'épreuve écrite (interne et spécial)	**6,1%** (7,3 % en 2025 6,2 % en 2024, 7,4 % en 2023, 7,8 % en 2022)	**9,3 %** (7,2 % en 2025, 5,7 % en 2024, 7,5 % en 2023, 7% en 2022)	**21,9 %** (18,5 % en 2025, 15,8 % en 2024, 17,2 % en 2023, 11,4 % en 2022)
Admis en liste principale / nombre de présents aux épreuves écrites	**1,7 %** (2,4 % en 2025, 2,2 % en 2024, 2,9 % en 2023 et 2022)	**2,1 %** (2% en 2025, 1,75 % en 2024, 2,2 % en 2023, 2,5 % en 2022)	**3,1 %** (3,7 % en 2025, 2,6 % en 2024, 3,4 % en 2023, 2,3 % en 2022)

1.3.2. Seuils d'admissibilité, d'admission, d'inscription sur liste complémentaire

Concours externe : 40 candidats ont été déclarés admissibles en 2026 (33 en 2025, 31 en 2024, 33 en 2023, 35 en 2022). La barre d'**admissibilité** a été fixée à 14,5 (14,8 en 2025, 15 en 2024) ; la barre d'**admission**, à 14,25 (14,33 en 2025, 13,67 en 2024) pour la liste principale (11 lauréats) et à 12,92 (13,25 en 2025, 12,50 en 2024) pour la liste complémentaire (3 candidats).

Tableau 5 : Concours externe – évolution du nombre d'admissibles et d'admis, et des barres d'admissibilité et d'admission (2019 - 2026)

Concours externe	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**
Nombre d'admissibles	40	40	40	35	33	31	33	**40**
Nombre d'admis en liste principale	10	10	12	13	13	11	11	**11**
Barre d'admissibilité / 20	14,45	14,35	14,4	14	14,05	15	14,8	**14,5**
Barre d'admission / 20	14,43	14,52	13,79	14,62	14,13	13,67	14,33	**14,25**
Barre d'admission en liste complémentaire / 20	13,06	13,27	13,04	13,39	13,42	12,5	13,25	**12,92**

Concours externe spécial : 5 candidats ont été déclarés admissibles, la barre d'**admissibilité** a été fixée à 13 (14 en 2025 et en 2024) ; la barre d'**admission** a été placée à 17,5 (16,14 en 2025, 16,71 en 2024) pour la liste principale (1 lauréate) et à 14,5 (14,79 en 2025, 15,57 en 2024) pour la liste complémentaire (1 candidate).

Tableau 6 : Concours externe spécial - – évolution du nombre d'admissibles et d'admis, et des barres d'admissibilité et d'admission (2019 - 2026)

Concours externe spécial	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre d'admissibles	5	5	5	5	5	6	5	**7**
Nombre d'admis en liste principale	1	1	1	1	1	1	1	**1**
Barre d'admissibilité / 20	15	15	16	15,5	14	14	14	**13**
Barre d'admission / 20	16,79	16,57	17,29	17,71	16,5	16,71	16,14	**17,5**
Barre d'admission en liste complémentaire / 20	-	13,86	16	15,21	15,71	15,57	14,79	**14,5**

Concours interne : 18 candidats ont été déclarés admissibles (14 en 2025, 13 en 2024). La barre d'**admissibilité** a été fixée à 15 (16 en 2025, 14,75 en 2024) ; la barre d'admission, à 15,64 (15,95 en 2025, 14,45 en 2024) pour la liste principale (4 lauréats) et à 13,55 (13,5 en 2025, 12 en 2024) pour la liste complémentaire (5 candidats).

Tableau 7 : Concours interne – évolution du nombre d'admissibles et d'admis, et des barres d'admissibilité et d'admission (2019 - 2026)

Concours interne	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre d'admissibles	16	15	14	14	17	13	14	**18**
Nombre d'admis en liste principale	4	3	4	5	5	4	4	**4**
Barre d'admissibilité / 20	15,5	15,75	14,75	16	15,75[7]	14,75	16	**15**
Barre d'admission / 20	15,23	15,55	14,77	15,31	14,73	14,45	15,95	**15,64**
Barre d'inscription en liste complémentaire /20	13,77	14,41	12	14,09	12,91	12	13,5	**13,55**

1.4. Les candidats

1.4.1. La répartition par sexe

La prépondérance des femmes se maintient à un niveau élevé pour les trois concours, à tous les stades du processus. Les effectifs très faibles des admissibles et admis au concours interne et au concours spécial amplifient de façon trompeuse les variations.

Au **concours externe**, les femmes représentent :

- 70,2 % des inscrits (68,3 % en 2025, 69% en 2024, 68,2 % en 2023) ;
- 67,4 % des présents (60,2% en 2025, 64,8 % en 2024, 68,2 % en 2023) ;
- 70 % des admissibles (60,6 % en 2025, 67,7 % en 2024, 69,7 % en 2023);
- 81,8 % des admis en liste principale (54,5 % en 2025, 83,3 % en 2024, 76,9 % en 2023 et 2022).

[7] Le rapport du jury 2023 comportait des chiffres erronés pour les barres d'admissibilité des trois concours de 2023. Ils sont rectifiés depuis le rapport de la session 2024 : 14,05 pour l'externe, 14 pour le spécial et 15,75 pour l'interne.

Au **concours interne**, les femmes représentent :

- 75,6 % des inscrits (75 % en 2025, 72,3 % en 2024, 75,1 % en 2023) ;
- 75,3 % des présents (72,3 % en 2025, 73,2 % en 2024, 73,4 % en 2023) ;
- 83,3 % des admissibles (78,6 % en 2025, 69,2 % en 2024, 100 % en 2023) ;
- 50 % des admis en liste principale (50 % en 2025, 75 % en 2024, 100 % en 2023)

Au **concours externe spécial**, les femmes représentent :

- 67,1 % des inscrits (66,7 % en 2025, 66,3 % en 2024, 62,8 % en 2023) ;
- 56,3 % des présents (77,8 % en 2025, 71 % en 2024, 59,1 % en 2023) ;
- 42,9 % des admissibles (80 % en 2025, 83,3 % en 2024, 80 % en 2023) ;
- 100 % des admis en liste principale (100 % en 2025, 2024 et 2023).

Au total, pour les trois concours, les femmes représentent 70,9% des inscrits, 70 % des admissibles (67,3 % en 2025, 70 % en 2024, 80 % en 2023) et 75 % des admis (56,25 % en 2025, 84,2 % en 2024 et 2023).

Pour ce qui concerne les listes complémentaires : 7 personnes ont été inscrites pour le concours externe, uniquement des femmes, 5 pour le concours interne, dont 4 femmes, et pour le concours spécial, une femme.

1.4.2. La répartition par tranche d'âge

La **moyenne d'âge** des candidats **inscrits** au **concours externe** est de **33,6 ans,** soit quasiment la même que celle de 2025 (33,8 ans). Celle des **admissibles et des admis** est proche de celle de l'an dernier également : **31,1 et 30,5** ans respectivement, pour 30,6 et 28,3 ans en 2025. Les lauréats de 2026 ont entre 24 et 36 ans (23 et 37 ans en 2025).

La tranche des 21-30 ans représente 50 % des inscrits et 36,4 % des admis, à comparer aux chiffres 2025 : 49,86 % des inscrits et 72,72 % des admis. La tranche des 31 à 40 ans s'est maintenue à un niveau constant à 27 % des inscrits mais a particulièrement bien réussi à l'oral cette année et représente 63,6 % des admis (en 2025 respectivement 25,15 % des inscrits et 27,27 % des admis). Celle des 41-50 ans est stable en nombre d'inscrits à 15,3 % (contre 17,7 % en 2025) mais cette année encore n'a pas réussi l'oral.

134 personnes de plus de 50 ans se sont inscrites au concours externe, soit 30 de plus que l'an passé. Parmi elles 9 ont plus de 60 ans dont 4 ont plus de 63 ans. Cependant, aucune n'a franchi le cap des écrits.

Tableau 8 : Concours externe - répartition par tranches d'âge des candidats inscrits, présents, admissibles et admis (session 2026)

Tranche d'âge	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Nombre de candidats	1814	660	40	11
21-30 ans	50,1 %	58,9 %	55,0 %	36,4 %
31-40 ans	27,2 %	26,5 %	30,0 %	63,6 %
41-50 ans	15,3 %	9,5 %	12,5 %	0 %
51-60 ans	7,0 %	5,0 %	2,5 %	0 %

61 ans et +	0,4 %	0 %	0 %	0 %
Âge moyen	33,6	31,6	31,1	30,5

Au concours interne les données d'âge sont très stables par rapport à l'an passé. La **moyenne d'âge** des candidats inscrits au **concours interne** est de **44,6 ans**, celle des **admissibles** de **42,6 ans,** et enfin celle des **admis** est de **40,5 ans** (45,1, 41,4 et 40 ans en 2025). **Les lauréats ont entre 33 et 50** ans (32 et 57 ans en 2025).

Le nombre d'inscrits de plus de 51 ans atteint cette année encore près de 30 %. Mais aucun n'a réussi l'épreuve écrite, à la différence des candidats âgés de 41 à 50 ans qui, cette année ont bien réussi à l'oral.

Le nombre de candidats de 21 à 30 ans reste toujours très faible à l'interne, 3 % des inscrits, soit 11 personnes (2,18 % en 2025), et le seul admissible n'a pas réussi l'oral.

Tableau 9 : Concours interne - répartition par tranches d'âge des candidats inscrits, présents, admissibles et admis (session 2026)

Tranche d'âge	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Nombre de candidats	361	194	18	4
21-30 ans	3,0%	2,6%	5,6%	0,0%
31-40 ans	30,7%	28,9%	27,8%	50,0%
41-50 ans	38,2%	37,1%	55,6%	50,0%
51-60 ans	26,6%	30,4%	11,1%	0,0%
61 ans et +	1,4%	1,0%	0,0%	0,0%
Moyenne d'âge	44,6	45,0	42,6	40,5

La **moyenne d'âge** des candidats **inscrits au concours spécial** est de **40,6 ans**, celle des **admissibles** est de **39,6 ans**, proche des valeurs habituelles avant 2025 – année particulière qui avait vu passer la moyenne d'âge des inscrits à plus de 45 ans. 56,5 % des inscrits ont entre 31 et 40 ans, 23,5 % ont entre 41 et 50 ans. Du fait des très petits effectifs l'analyse plus poussée des données en pourcentage ne semble pas pertinente ni utile.

1.4.3. La répartition par diplôme

Pour le concours externe, 61,85 % des inscrits détiennent un diplôme de niveau maîtrise, master, DEA/DESS ou de niveau 7 (61,35 % en 2025, 64,1 % en 2024, 58,1 en 2023, 59 % en 2022). Le nombre de détenteurs d'une licence, d'un BUT ou d'un diplôme de niveau 6 reste stable à 32,9 %.

Tableau 11 : Concours externe - répartition par diplôme des candidats inscrits, présents, admissibles et admis (session 2026)

Titre	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Dispense accordée Parent de 3 enfants	57	8	1	0
Qualification équivalente	38	9	1	0
BUT	9	4	0	0
Diplôme classe niveau 6	34	6	0	0
Licence	554	200	4	1
Diplôme classe niveau 7	32	4	0	0
Maîtrise	145	48	5	0
Master	880	352	25	9
DEA, DESS	29	15	1	0
Doctorat	36	14	3	1
Totaux	**1 814**	**660**	**40**	**11**

Pour le concours interne, le BUT fait aussi une première apparition, mais aucun des titulaires de ce diplôme n'a réussi l'épreuve écrite. Neuf admissibles détiennent un diplôme bac +4 ou 5.

Tableau 12 : Concours interne - répartition par diplôme des candidats inscrits, présents, admissibles et admis (session 2026)

Titre	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Sans diplôme	7	1	0	0
Autre diplôme	45	29	0	0
BUT	9	6	0	0
Diplôme classe niveau 6	6	3	1	0
Licence	91	58	7	1
Diplôme classe niveau 7	1	1	0	0
Maîtrise	56	30	2	1
Master	128	58	7	2
DEA, DESS	10	7	0	0
Doctorat	8	1	1	0
Totaux	**361**	**194**	**18**	**4**

Pour le concours externe spécial, 75 des 85 inscrits étaient cette année détenteurs d'un doctorat,8 candidats justifiaient d'une qualification équivalente et 2 candidats bénéficiaient d'une dispense au titre de parent de 3 enfants. Les 7 admissibles étaient tous docteurs.

1.4.4. La répartition par profession

Pour le concours externe, la hausse du nombre d'inscrits touche principalement les candidats non fonctionnaires ou sans-emploi et les étudiants, qui représentent en 2026 plus de 70 % des inscrits et réitèrent la performance de l'an dernier en emportant la moitié des postes ouverts.

Les professionnels des bibliothèques de catégorie B et C réussissent bien en proportion du nombre d'inscrits.

Les enseignants titulaires ont un taux d'admissibilité élevé mais passent difficilement la barre de l'oral.

Tableau 13 : Concours externe - répartition par profession des inscrits, présents, admissibles et admis (session 2026)

Profession[8]	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Hors fonction publique/sans emploi	1 001	347	15	5
Étudiant	289	119	13	1
Enseignant titulaire MEN	106	36	5	1
Agent fonct. publique État autres min	91	28	2	1
Contractuel MEN	81	19	0	0
Agent fonction publique territoriale	70	22	0	0
Contractuel MESRE	42	23	1	0
Bibliothécaire (contractuel)	39	15	0	0
Magasinier des bibliothèques	31	18	3	2
Personnel BIATSS hors filières bibliothèques	22	9	0	0
BIBAS classe normale	20	14	1	1
Assistant de conservation	9	4	0	0
Agent fonction publique hospitalière	8	2	0	0
Bibliothécaire territorial	2	2	0	0
BIBAS classe supérieure	2	2	0	0
Militaire	1	0	0	0
Totaux	**1 814**	**660**	**40**	**11**

[8] MEN : Ministère de l'éducation nationale – MESRE : Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace

BIATSS : personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens des services sociaux et de santé qui exercent généralement dans un établissement sous tutelle de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pour le concours interne, les 3 grades des bibliothécaires adjoints spécialisés ou les assistants de conservation demeurent la catégorie de loin la plus représentée. Le nombre de contractuels du MESRE a doublé par rapport à l'an passé, de même que le nombre d'agents de la fonction publique territoriale.

Tableau 14 : Concours interne - répartition par profession des inscrits, présents, admissibles et admis (session 2026)

Profession	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
BIBAS classe exceptionnelle	71	56	5	0
BIBAS classe supérieure	44	37	6	3
BIBAS classe normale	44	32	3	1
Agent fonct. Publique État autres min	43	11	0	0
Enseignant titulaire MEN	42	5	0	0
Agent fonction publique territoriale	30	13	1	0
Magasinier des bibliothèques	25	12	1	0
Personnel BIATSS hors filières bibliothèques	19	11	1	0
Contractuel MESRE	19	12	1	0
Assistant de conservation	12	3	0	0
Contractuel MEN	9	2	0	0
Agent fonction publique hospitalière	2	0	0	0
Bibliothécaire territorial	1	0	0	0
Totaux	**361**	**194**	**18**	**4**

Pour le concours externe spécial, les données de profession ne sont pas toutes pertinentes au regard des catégories proposées et du fait que 75 des 85 candidats sont titulaires d'un doctorat. 47 candidats se déclarent hors fonction publique, étudiants ou sans emploi. 31 se déclarent contractuels ou agents de la fonction publique, 7 sont enseignants titulaires dans l'Éducation nationale.

1.4.5. La répartition par académie

Les lauréats du **concours externe** sont issus, comme l'an passé, d'un nombre très réduit de centres d'examen (6). Le tiers des candidats présents aux épreuves sont issus d'Ile de France et représentent plus de la moitié des admis (27 % en 2025 et 73 % en 2024)

Pour le concours interne, et le **concours externe spécial** la faiblesse des effectifs et surtout du nombre de poste rend toute analyse un peu hasardeuse. On peut cependant relever que les candidatures sont issues de presque toutes les académies, ce qui indique que les candidats ont connaissance de l'existence de ces concours et s'y préparent dans toute la France, ce qui n'a pas toujours été le cas dans le passé.

Tableau 16 : Répartition par académie d'origine des inscrits, présents, admissibles et admis des concours externe, interne et externe spécial (session 2026)

Académie	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis externe
Académie d'Aix-Marseille	66	19	0	0
Académie de Besançon	16	10	1	0
Académie de Bordeaux	84	31	1	1
Académie de Clermont-Ferrand	34	15	0	0
Académie de Dijon	30	11	1	0
Académie de Grenoble	37	7	0	0
Académie de Lyon	103	46	7	1
Académie de Montpellier	56	20	1	0
Académie de Nancy-Metz	49	21	0	0
Académie de Poitiers	36	19	0	0
Académie de Rennes	78	28	2	1
Académie de Strasbourg	54	18	1	0
Académie de Toulouse	80	37	2	1
Académie de Nantes	85	29	0	0
Académie d'Orléans-Tours	53	16	3	0
Académie de Reims	20	8	1	0
Académie d'Amiens	133	43	2	1
Académie de Limoges	14	3	0	0
Académie de Nice	29	7	0	0
Académie de Corse	5	1	0	0
Académie de La Réunion	34	10	0	0
Académie de Martinique	14	3	0	0
Académie de Guadeloupe	14	3	0	0
Académie de Guyane	5	1	0	0
Académie de Nouvelle-Calédonie	3	1	0	0
Académie de Polynésie Française	8	0	0	0
Académie de Mayotte	9	1	0	0
Académie de Normandie	84	29	0	0
SIEC - Académies de Créteil Paris Versailles	581	223	18	6
Totaux	**1814**	**660**	**40**	**11**

Académie	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis interne
Académie d'Aix-Marseille	14	8	1	0
Académie de Besançon	7	2	0	0
Académie de Bordeaux	8	8	2	1
Académie de Clermont-Ferrand	8	4	0	0
Académie de Dijon	7	3	2	0
Académie de Grenoble	5	0	0	0
Académie de Lyon	16	9	0	0
Académie de Montpellier	9	4	2	0
Académie de Nancy-Metz	9	6	1	0
Académie de Poitiers	4	2	0	0

Académie de Rennes	7	2	0	0
Académie de Strasbourg	18	9	1	0
Académie de Toulouse	13	5	0	0
Académie de Nantes	11	9	1	1
Académie d'Orléans-Tours	11	6	0	0
Académie de Reims	2	2	0	0
Académie d'Amiens	24	8	1	0
Académie de Nice	5	3	0	0
Académie de La Réunion	3	2	0	0
Académie de Martinique	1	0	0	0
Académie de Guadeloupe	4	2	0	0
Académie de Nouvelle-Calédonie	1	0	0	0
Académie de Normandie	10	6	1	1
SIEC - Académies de Créteil Paris Versailles	164	94	6	1
Totaux	**361**	**194**	**18**	**4**

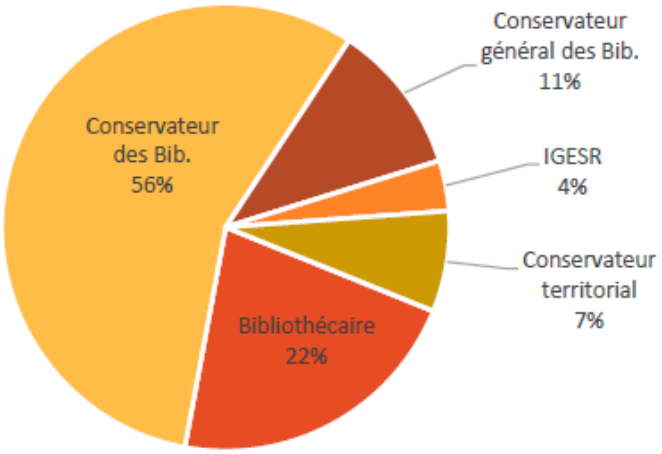
Académie	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis externe spécial
Académie d'Aix-Marseille	4	0	0	0
Académie de Besançon	1	1	0	0
Académie de Bordeaux	1	1	0	0
Académie de Dijon	1	0	0	0
Académie de Lyon	7	2	1	1
Académie de Montpellier	4	2	0	0
Académie de Nancy-Metz	1	1	1	0
Académie de Poitiers	3	2	1	0
Académie de Rennes	2	0	0	0
Académie de Strasbourg	4	1	0	0
Académie de Toulouse	5	2	0	0
Académie de Nantes	1	0	0	0
Académie d'Orléans-Tours	4	2	0	0
Académie de Reims	1	0	0	0
Académie d'Amiens	4	3	0	0
Académie de Nice	4	1	0	0
Académie de La Réunion	1	0	0	0
Académie de Martinique	1	1	0	0
Académie de Guadeloupe	2	0	0	0
Académie de Mayotte	1	0	0	0
Académie de Normandie	2	0	0	0
SIEC - Académies de Créteil Paris Versailles	31	13	4	0
Totaux	**85**	**32**	**7**	**1**

1.5. Le jury

Du fait de la situation budgétaire il a été demandé par la DGRH de réduire la taille des jurys. Cette année le jury est passé à 55 membres (59 en 2025), dont 29 femmes et 26 hommes.

Outre deux inspecteurs généraux dont la présidente et le vice-président du jury, ce dernier comprenait six conservateurs généraux, 31 conservateurs d'État, quatre conservateurs territoriaux et de la Ville de Paris, 12 bibliothécaires. Huit membres exercent dans un établissement relevant du ministère de la culture : BnF, bibliothèques de collectivités territoriales, quatre à la Ville de Paris.

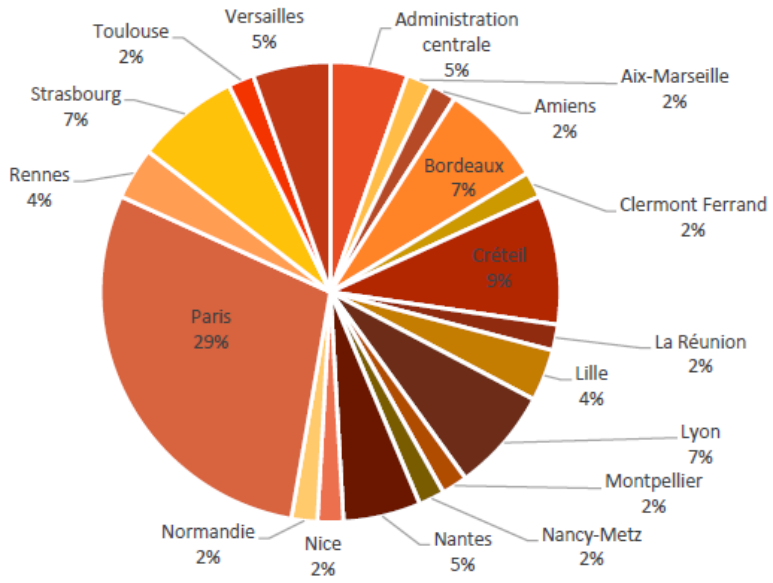
Figure 1 : Répartition des membres du jury par corps (session 2026)



Source : DGRH-MESR

27 membres relèvent des académies franciliennes ; 28 viennent de 15 autres académies.

Figure 2 : Répartition des membres du jury par académie (session 2026)



Source : DGRH-MESR

Parmi les 55 membres du jury, tous ont été correcteurs des écrits, 12 ont siégé aux épreuves orales dans 4 commissions composées chacune de 3 personnes, et deux suppléants. La coordination des différentes épreuves écrites a été prise en charge par :

- **épreuve écrite de note de synthèse des concours externe et externe spécial** par Perrine Cambier-Meerschman, conservatrice en chef, cheffe du département des collections à la Bibliothèque de Science Po Paris ;

- **épreuve écrite de composition du concours externe** par Nicolas Di Méo, conservateur en chef, responsable du Pôle collections du SCD de l'Université de Strasbourg ;
- **épreuve écrite d'étude de cas du concours interne** par Frédéric Desgranges, conservateur en chef, directeur adjoint du SCD de l'Université d'Angers.

La préparation des sujets des épreuves écrites et le choix des textes des épreuves orales ont été assurés par la présidente et le vice-président ainsi que par les trois membres du jury mentionnés ci-dessus.

2. Épreuves écrites d'admissibilité[9]

Comme les années précédentes, les correcteurs avaient pour consigne de sanctionner les défauts de présentation générale (mauvaise lisibilité de l'écriture, ratures et/ou blancs en trop grand nombre) ainsi que les fautes d'orthographe et de syntaxe. En cas de cumul des défauts au titre de la présentation, de l'orthographe et de la syntaxe, la baisse de la note ne pouvait atteindre plus de 7 points sur 20.

2.1. Concours externe

2.1.1. Note de synthèse

L'épreuve dure 4 heures. Elle est affectée d'un coefficient 3. Le document remis aux candidats précise que la note de synthèse doit faire 4 pages au maximum. Le respect de cette consigne est essentiel, tout dépassement étant sanctionné selon le barème de notation.

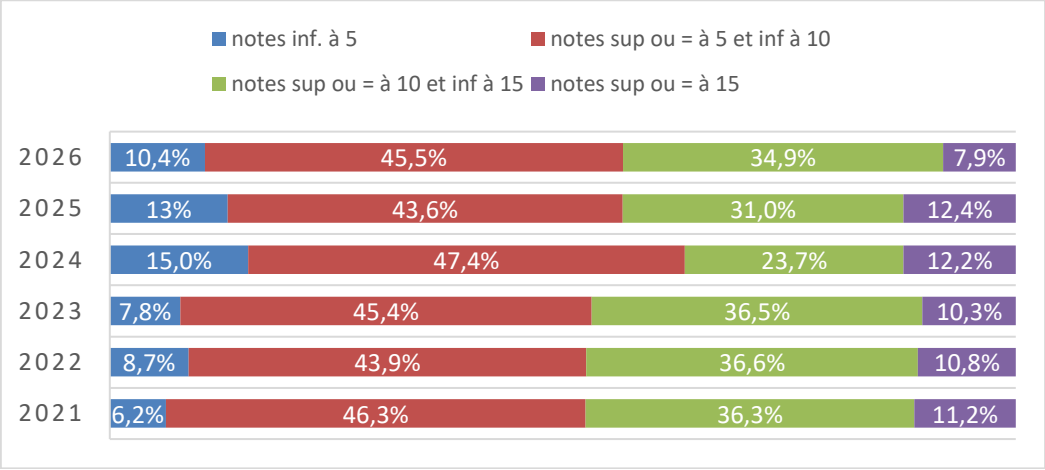
Sur 1 814 candidats inscrits, 660 se sont présentés à cette épreuve, soit 36,4 % des inscrits, proportion se situant dans la moyenne des sessions précédentes (2025 : 38,9 %, 2024 : 33,4 %).

8 copies blanches ont été écartées.

La moyenne générale est de 9,22 / 20, se situant à un niveau fréquemment atteint après la baisse sensible de 2024 (8,90). Hors copies blanches, les notes vont de 0,5 (après application du malus pour orthographe/syntaxe) à 18.

67 copies (hors copies blanches) ont reçu une note éliminatoire (moins de 5/20 à l'épreuve), nombre qui comme en 2025 reste élevé par rapport aux sessions avant 2024. La proportion de copies recevant une note égale ou supérieure à 10 retrouve un niveau semblable aux années antérieures, soit 281 copies représentant 42,6 % de l'ensemble (43,4 % en 2025) et 54 d'entre elles se trouvent dans la tranche supérieure ou égale à 15, ce qui constitue un lot de bonnes copies d'un volume de 8,2 %, se situant dans la moyenne des années passées (avec une exception en 2025 où ce taux était de 12,4 %).

Figure 3 : Répartition des notes pour l'épreuve de note de synthèse du concours externe (2021 - 2026)



[9] Voir les sujets en annexe.

Sujet du dossier : « l'homme et la forêt »

Le dossier était composé de 13 documents représentant un total de 29 pages. Voir en annexe la liste des documents.

Intention, présentation du dossier et des thèmes abordés

1. Enjeux du dossier

Les textes composant le dossier interrogent la relation de l'homme à la forêt, dans le temps et selon différents angles : biologiques, culturels, esthétiques, anthropologiques, politiques. Une bonne copie devait mettre en relief l'ensemble des aspects abordés dans les textes.

2. Ce qui est attendu

Le dossier est volontairement composé de manière à comporter des documents de nature différente (extraits de journaux, de romans, infographies, dossiers de presse), mobilisant des compétences de synthèse variées. L'exercice interroge la capacité des candidats à se saisir des documents, pour en tirer les idées principales et secondaires, en les articulant entre elles. Par ailleurs, une bonne copie est aussi celle qui exploite l'ensemble des documents, sans oubli, tout déroutants qu'ils soient (une case de bande-dessinée par exemple).

Les points suivants sont particulièrement analysés par le jury :

- **Exploitation du dossier** (Exploitation de l'ensemble des documents, regroupements des principales idées et des idées secondaires, finesse de la lecture et de l'exploitation des documents)
- **Pertinence du propos et choix du plan** (Équilibre des idées exposées, clarté de l'exposé, articulation des idées principales et secondaires)
- **Qualité de la rédaction** (Introduction soignée, conclusion présente, lisibilité de la copie, qualité de l'expression, de la syntaxe et de l'orthographe, aptitude à mobiliser les textes et gestion pertinente des citations, …)

3. Quelle problématique ?

L'enjeu de la note de synthèse est de ne pas traiter le sujet « à plat » : « Quelle est la relation entre l'homme et la forêt ? » ne constitue pas en soi une problématique. Il faut au contraire tenter de « mettre en tension » les différents aspects abordés dans le dossier. Cela pouvait conduire à cette proposition, qui peut évidemment connaître des variations : « Comment la relation complexe et longue entre l'homme et la forêt, à la fois source de symboles, de ressources et d'équilibre écologique, soulève-t-elle des enjeux pour l'avenir de notre planète et de nos sociétés ? » ou encore « Comment la relation homme / forêt, riche et complexe mais ethnocentrée, évolue-t-elle vers un nouvel équilibre, présentant des enjeux majeurs pour l'avenir de l'homme et la planète ? »

4. Remarques sur la méthodologie et sur la forme

4 pages : C'est la contrainte forte de l'épreuve, et la compétence de synthèse qui est évaluée dans l'exercice. Cette contrainte se doit d'être strictement respectée. Il existe une tolérance liée à la prise en compte de l'écriture des candidats et candidates, à hauteur d'une demi-page.

Expression, syntaxe et orthographe : Un candidat peut perdre jusqu'à 4 points pour le non-respect de ces éléments qui sont la base de toute épreuve écrite. Rappelons que la tolérance est assez faible sur ces aspects, les candidats postulent en effet à des emplois de futurs cadres des bibliothèques, qui ne peuvent s'adresser de manière incorrecte aux équipes, tutelles, enseignants chercheurs etc. Le conseil simple, de réserver 10 minutes en fin d'épreuve à la relecture de la copie afin d'en supprimer les coquilles reste un remède efficace à l'élimination de scories qui peuvent finir par pénaliser lourdement les candidats quand chaque point compte ! Les ratures et les blancs trop nombreux sont sanctionnés ; l'écriture illisible, de même.

Complétude de l'exercice : Les copies non complètes ne peuvent obtenir la moyenne. Le plus souvent, c'est la non-maitrise du temps de l'épreuve qui est à l'origine de copies inachevées.

Mentionner les textes, faire des citations, reformuler les idées : Dans une note de synthèse, aucun des documents ne doit être omis. Volontairement, certains textes proposent des idées redondantes, mais la capacité à croiser les informations, rassembler les idées présentes à différents endroits du dossier est une compétence qui est évaluée lors de la correction. Le plus simple est de faire référence à l'auteur/ aux auteurs ou de formuler l'idée en mentionnant le ou les numéros de texte entre parenthèse. La citation est possible, mais forcément courte, signalée comme telle entre guillemets. Il faut avoir en tête que la note de synthèse doit pouvoir être comprise par un lecteur qui n'aurait pas les documents sous les yeux, et serait pour autant à la lecture de la copie capable d'en saisir l'ensemble des enjeux tout autant que la variété des sources.

5. Des pistes de plan et des variations de formes tolérées

En fonction des préparations suivies, les candidats et candidates optent ou non pour un plan apparent. Si le jury s'accorde à maintenir l'importance de l'écriture de l'exercice, il ne sanctionne pas l'apparition d'un plan qui guide la lecture, sans pour autant l'encourager. Toutefois, si cette option est retenue, l'exercice ne peut ni ne doit se limiter à une ossature. Les idées proposées dans les titres doivent être retranscrites dans des phrases correctes, les transitions écrites, les idées développées et reformulées.

Deux ou trois parties, constituées chacune de deux ou trois sous-parties, étaient tout à fait envisageables. À titre d'exemples illustratifs voici une proposition de plan schématique :

<u>Proposition de plan :</u>

1) L'homme et la forêt : une histoire sociale
 a) Un outil de développement des sociétés
 - Une exploitation des ressources qui a permis le développement des sociétés
 - Des incursions notables dans l'histoire
 b) Un objet politique dans la tourmente environnementale
 - Une relation fragilisée par la crise environnementale
 - La lente évolution juridique de la protection de l'arbre
2) L'homme et la forêt : une histoire sensible
 a) Nature et santé
 - Un bénéfice évident
 - Plus ou moins acquis en fonction des pays
 b) Une relation au centre d'imaginaires variés
 - Permanence
 - Variété
3) L'homme et la forêt : une destinée commune ?
 a) L'évolution de la recherche scientifique
 b) Une nouvelle étape de la relation homme-arbre : de la domination à la reconnaissance de « l'intelligence végétale » et son besoin de protection.

6. Focus sur l'introduction et la conclusion :

L'introduction est le seul lieu où l'on tolère dans une note de synthèse l'insertion d'éléments de connaissance qui n'apparaissent pas dans le dossier, en guise de captatio. Pour autant les textes sont riches d'éléments que l'on peut mettre en valeur pour capter l'attention du lecteur (dans le document 7 par exemple : les nombreuses citations philosophiques imbriquant le destin de l'homme et de l'arbre (Dans le document 2, la citation de E. Coccia par exemple, ou encore les nombreux exemples d'exploitation artistiques de la relation homme / forêt). Les chiffres énoncés dans plusieurs textes peuvent aussi être mobilisés pour définir la place de la forêt et de l'arbre dans le monde (documents 2, 5, 6).

La problématique qui ne doit pas être la simple reprise du titre du dossier, doit être clairement énoncée, , ainsi que le plan. Trois parties ne sont pas obligatoires, l'important étant l'équilibre de la copie et l'exploitation structurée des documents proposés. Il est possible à ce moment uniquement d'insérer d'autres références, sans limitation, si l'on montre que l'on maîtrise le registre mobilisé. Il demeure néanmoins des introductions aux accents caricaturaux « De tout temps, l'homme a exploité la forêt », qui augurent généralement de grandes faiblesses dans la copie, et qu'il faut essayer d'éviter.

La conclusion : le correcteur valorise nécessairement une copie qui se termine par une conclusion en bonne et due forme. Quelques phrases peuvent suffire, pour redonner les idées principales que l'on a souhaité mettre en avant, ou parfois pour utiliser un dernier élément du dossier permettant de conclure, sans pour autant relancer une nouvelle problématique. Cela peut être résumé simplement, ou s'accompagner d'une citation courte résumant l'idée que l'on souhaite mettre en valeur pour la conclusion. Ce peut être aussi le lieu d'une interrogation finale (sur les futures évolutions juridiques par exemple ?) mais sans obligation.

Analyse synthétique des copies corrigées

Le défaut le plus systématiquement pointé est la problématique : elle est très souvent absente, ou simpliste ou encore confondue avec l'annonce de plan — un vrai enjeu de tension entre les notions du sujet est rarement construit. Le plan pose un problème similaire : quand il existe, il est fréquemment non suivi dans le développement (parties déséquilibrées, transitions absentes).

D'autres défauts récurrents sont à signaler, et peuvent se corriger par un entraînement et une rigueur qu'apportent en général les préparations aux concours.

L'exploitation du corpus pose des problèmes à certains candidats, les correcteurs ayant relevé régulièrement des documents non cités ou sous-exploités, un référencement de ces documents absent ou approximatif, et une tendance à juxtaposer des résumés de textes plutôt qu'à les faire dialoguer.

La confusion sur la nature de l'épreuve : de nombreuses copies relevaient davantage de la dissertation ou d'un commentaire personnel que de la note de synthèse proprement dite (apports extérieurs au dossier, thèse personnelle, absence de citation des sources du dossier).

La gestion du temps est un facteur récurrent d'échec : de nombreuses copies s'interrompent avant la fin (troisième partie non rédigée, conclusion absente ou expédiée), ce qui est souvent lié à une mauvaise répartition du temps de rédaction.

Sur la forme, le jury relève que les fautes d'orthographe ou de syntaxe parfois extrêmement nombreuses et nuisant à la lecture – et sanctionnées selon le barème – font perdre des points aux candidats. L'écriture est peu lisible dans une proportion notable de copies, ce qui nuit là aussi aux candidats. Enfin le respect de la limite de longueur (4 pages) ne devrait pas poser de problème et il est dommage de perdre des points pour un dépassement évitable avec un peu d'anticipation.

Les meilleures copies (notes ≥15) se distinguent presque toujours par la combinaison des mêmes qualités : problématique et plan clairs et articulés, exploitation fluide et intégrale des documents, expression maîtrisée, conclusion qui répond effectivement à la question posée — plutôt qu'un seul de ces critères pris isolément.

2.1.2. Composition

L'épreuve dure 4 heures. Elle est affectée d'un coefficient 2.

626 candidats se sont présentés à cette épreuve. 4 copies blanches ont été écartées.

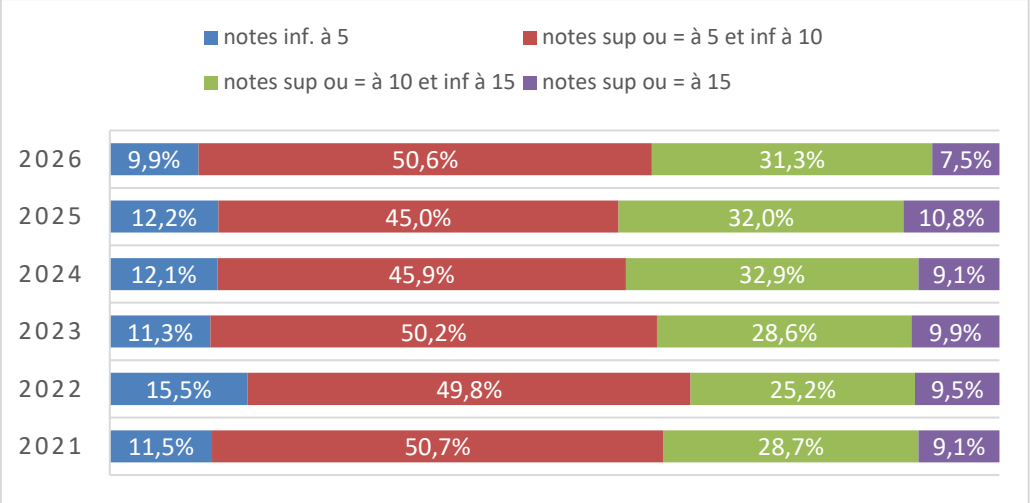
Les notes se sont échelonnées de 0,5 (du fait des malus orthographe/syntaxe/lisibilité) à 19,5/20.

La moyenne de 8,97 est plus basse que celles de 2025 (9,23) et 2024 (9,13). La médiane s'établit à 9. La note maximale a été attribuée à une seule copie, mais 6 autres copies ont obtenu 18/20.

62 copies (hors copies blanches), soit 10 % contre 12,2 % en 2025, ont obtenu une note éliminatoire, autrement dit inférieure à 5.

243 copies reçoivent une note égale ou supérieure à 10 soit 38,8 % et 47 d'entre elles sont même dans la tranche de note supérieure ou égale à 15, ce qui constitue un lot de bonnes copies d'un volume de 8 %, se situant plus bas que dans la moyenne des années passées.

Figure 4 : Répartition des notes pour l'épreuve de composition du concours externe (2021 – 2026)



Sujet de la composition : « La censure, quelle qu'elle soit, me paraît une monstruosité » (Gustave Flaubert, *Lettre à Louise Colet*, 9 décembre 1852). Commentez cette réflexion.

<u>Analyse et problématisation du sujet</u>

Le sujet est une citation qui prend la forme d'une phrase affirmative, presque péremptoire. Le travail de problématisation consiste donc à « remonter à la source » de cette affirmation, autrement dit à identifier le problème, la question ou le débat spécifique qui l'a provoquée et auquel elle constitue une réponse.

Ici, la prise de position de Flaubert répond à une question précise : existe-t-il ou non des formes de censure légitimes ? En d'autres termes : existe-t-il des circonstances dans lesquelles cette restriction de la liberté d'expression peut être justifiée ?

L'écrivain se prononce en faveur d'une liberté d'expression totale. Pour comprendre son point de vue, les candidats gagnent à rappeler le contexte dans lequel il s'exprime. Même s'ils ne connaissent pas le contenu de la lettre dont est extraite la citation, la date peut constituer une indication. Le 9 décembre 1852 se situe une semaine après le couronnement de Napoléon III et un an après le coup d'État qui, dans les faits, a marqué la fin du fonctionnement institutionnel de la Seconde République. La lettre du 9 décembre 1852 ne mentionne pas la situation politique du pays, car Flaubert, comme souvent, n'y évoque que des questions littéraires et artistiques ; mais elle s'inscrit tout de même dans un contexte de durcissement du pouvoir et donc de recrudescence attendue des pratiques de censure. Si la censure *a priori* (c'est-à-dire avant la publication, qui devait bénéficier d'une autorisation pour être légale) a

disparu en France avec l'Ancien Régime, la censure *a posteriori* (après publication) reste plus que jamais d'actualité au moment où écrit Flaubert. Quelques années plus tard, d'ailleurs, *Madame Bovary* fera l'objet d'un procès, même si son auteur sera acquitté.

Outre le contexte politique, la manière de concevoir la figure de l'artiste au milieu du XIX^{e} siècle apporte également des éclairages pour comprendre la citation. Avec le romantisme, le mythe du génie créateur, individualité unique et exceptionnelle, devient une représentation courante dans les cercles artistiques, par opposition au bourgeois conformiste. Brider la liberté d'expression revient donc à étouffer toute création originale et authentique. C'est, en somme, un véritable crime contre l'esprit.

Bien que la citation soit l'œuvre d'un écrivain connu, la notion de censure ne doit pas être abordée uniquement sous l'angle artistique (même si celui-ci a tout à fait sa place dans le devoir). La composition doit traiter de la censure sous tous ses aspects – artistique, mais aussi politique, social, économique, etc. La censure au sens parlementaire du terme (« motion de censure ») est toutefois en dehors du sujet ; il s'agit là d'une acception trop particulière du mot. Par ailleurs, la censure n'est pas nécessairement synonyme d'interdiction totale de publier ou de diffuser un contenu ; elle peut aussi se traduire par des atténuations ou des modifications qui altèrent plus ou moins la signification de certaines œuvres ou de certains discours.

L'intérêt de la recontextualisation est de mesurer tout ce qui sépare les enjeux liés à la censure au milieu du XIX^{e} siècle et aujourd'hui. En 1852, pour ceux qui dénonçaient la censure, il s'agissait avant tout d'échapper au contrôle exercé par des régimes autoritaires et de favoriser la circulation de productions essentiellement imprimées (même si la censure pouvait aussi s'exercer sur d'autres objets, telles des œuvres d'art par exemple). Aujourd'hui, dans les démocraties occidentales, cette dimension est moins visible, même si elle n'a pas complètement disparu (loin de là !). Les formes contemporaines de censure ou de restriction de la liberté d'expression peuvent aussi être liées à la protection de personnes ou de groupes spécifiques. La question de l'autocensure n'est pas hors-sujet non plus et mérite d'être examinée. Enfin, bien sûr, la notion de censure, prise dans son acception la plus large, ne concerne pas seulement les ouvrages imprimés, mais aussi les contenus audiovisuels, les prises de position publiques, les posts sur les réseaux sociaux, etc. La précision « quelle qu'elle soit » figurant dans la phrase de Flaubert invite les candidats à aborder le sujet dans toutes ses dimensions et à ne pas le limiter à l'interdiction de diffusion appliquée à des publications. Au-delà de l'idée de censure en tant que pratique de contrôle, c'est donc à une interrogation sur la notion même de liberté (et ses limites) que la réflexion peut conduire.

Enfin, dans l'analyse des termes du sujet, il est intéressant de noter l'emploi du mot « monstruosité » qui, par sa force (voire son caractère excessif), relègue la censure au rang des pratiques non seulement condamnables, mais même inconcevables. Cela confirme la vision du monde sous-jacente à la déclaration de Flaubert, qui repose sur la valorisation d'une liberté d'expression totale ne souffrant aucune limite. De ce point de vue, la position de l'écrivain est une position radicale. La grande loi qui, trente ans plus tard, fondera la liberté d'expression sous la Troisième République (la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse) n'ira pas aussi loin, dans la mesure où elle prévoira tout de même un certain nombre d'exceptions.

<u>Ce que l'on attend des candidats</u>

- Proposer **une problématique**, organiser **un devoir structuré et argumenté** commençant par une introduction et se terminant par une conclusion. La composition doit être à la fois **cohérente et pertinente** au regard des enjeux du sujet. Les développements hors-sujet sont sanctionnés. Dans le cas présent, la problématisation conduit, d'une manière ou d'une autre, à interroger les limites de la liberté d'expression et la légitimité éventuelle de certaines formes de censure, même si cette interrogation peut être formulée de façon variée.

 Exemples de formulations de la problématique
 - La liberté d'expression doit-elle être totale ?
 - Existe-t-il des entraves légitimes à la liberté d'expression ?

- La censure est-elle exclusivement punitive ou coercitive, ou bien possède-t-elle d'autres fonctions ?

- **Chercher à définir les termes du sujet** et à comprendre les enjeux spécifiques qu'ils recouvrent. Les bons devoirs sont ceux qui distinguent les différentes formes de censure et qui ont également conscience du caractère très fort de l'expression « monstruosité », dont il est possible de discuter la pertinence.

- **Identifier les présupposés ou les sous-entendus du sujet :** l'assertion de Flaubert repose sur la croyance en un ordre des choses idéal qui se caractériserait par une absence complète d'entraves à la liberté d'expression, présentée comme une valeur suprême. En un sens, c'est aussi à une forme d'individualisme exacerbée que l'on a affaire ici.

- En termes de **connaissances**, on attend des candidats une culture générale à la fois solide et diversifiée. S'il n'est pas acceptable d'ignorer qui était Gustave Flaubert, il ne s'agit pas non plus d'une dissertation littéraire, si bien que l'on ne demande pas de connaissances trop précises sur son œuvre. En revanche, une contextualisation historique relativement poussée apparaît utile, ne serait-ce que pour distinguer les formes de censure propres au XIX^{e} siècle et celles auxquelles on peut être confronté aujourd'hui.

- Enfin, on attend des candidats qu'ils soient capables de faire preuve de **jugements nuancés et étayés allant au-delà des banalités**. Leurs réflexions doivent s'appuyer sur des exemples précis et procéder d'un raisonnement rigoureux. En raison de sa dimension polémique, le sujet n'est pas extrêmement difficile à problématiser. La différence entre les copies se fait avant tout sur la richesse et la profondeur de l'argumentation. Dire que la censure est acceptable dans certains cas et inacceptable dans d'autres ne suffit pas ; il faut aussi, par exemple, essayer de comprendre et de mettre en perspective ce qui peut fonder ces critères d'acceptabilité.

- **Étendue des exemples choisis** : les candidats doivent s'efforcer de mobiliser des exemples variés, tirés de tous les domaines de la culture. Compte tenu du sujet et de la nature du concours, la question des bibliothèques doit être abordée à un moment ou un autre ; enfin, les copies qui ne s'intéressent pas seulement à l'exemple français, mais vont chercher des éléments de réflexion ailleurs en Europe et dans le monde sont appréciées.

- **Expression :** elle doit être fluide et claire ; les idées sont reliées entre elles par des transitions ; le propos n'est ni trop concis, ni trop bavard. Rappelons que la présentation générale, l'orthographe et la syntaxe sont également évaluées et peuvent induire une réduction de points.

- **L'ensemble doit s'intégrer dans un plan construit, annoncé dans l'introduction et suivi jusqu'à la conclusion.**

<u>Analyse synthétique des copies corrigées</u>

Le défaut le plus fréquent porte sur l'absence d'analyse des termes du sujet, puis sur la problématique, simpliste ou même absente. Le sujet est souvent réduit à une opposition binaire (censure = mal, contre censure = nécessaire) sans véritable tension ; le plan qui en découle, souvent non annoncé, ou non respecté dans le développement, souffre fréquemment du même défaut.

Le deuxième point critique porte sur les exemples et la culture générale mobilisée : ils sont souvent nombreux mais peu analysés (juxtaposition/catalogue plutôt qu'argumentation), imprécis, mal choisis, voire entachés d'erreurs factuelles ou chronologiques récurrentes (Flaubert écrivain du XVI^{e} ou XVIII^{e} siècle, *Madame Bovary* attribuée à Zola, dates de lois confondues, personnages historiques mal situés).

Le manque de diversité des exemples mobilisés est assez fréquent : trop souvent cantonnés au XX^{e}-XXI^{e} siècle et à la culture populaire ou médiatique récente (réseaux sociaux, actualité immédiate), au détriment du recul historique, et laissant de côté le versant littéraire et artistique. Symétriquement, d'autres copies font l'inverse : un traitement exclusivement littéraire ou artistique de la censure, laissant de côté ses dimensions politique, juridique et économique.

Un défaut spécifique à ce sujet revient très souvent : la confusion conceptuelle entre censure et notions voisines (régulation/modération d'internet, droit d'auteur, bienséance, loi contre l'incitation à la haine), ce qui aplatit la réflexion attendue sur les limites et fondements légitimes de la censure.

La présence et la pertinence d'exemples liés aux bibliothèques est scrutée de près. Les correcteurs distinguent trois cas : l'absence totale, l'intégration artificielle ou plaquée tardivement, et l'intégration réussie, quand le candidat relie l'enjeu professionnel à la réflexion générale (référence au rôle de médiation, à l'esprit critique, au conseil de lecture) sans réduire tout le devoir à ce seul angle.

Enfin, la maîtrise formelle de l'exercice (expression, syntaxe, orthographe, structuration en parties équilibrées avec transitions) reste un facteur discriminant : de nombreuses copies pâtissent d'un français maladroit ou fautif, ou d'une écriture peu lisible, ce qui aggrave l'impression négative donnée par des devoirs déjà fragiles sur le fond. S'il est parfaitement admissible de commettre quelques erreurs d'étourderie dans une copie, les fautes d'expression répétées (constructions de phrases, accords, etc.) constituent des défauts quasi rédhibitoires.

Les meilleures copies (note au-dessus de 16) – et cette année encore le jury se réjouit d'en avoir lu d'excellentes - se distinguent par une culture générale mobilisée avec justesse et une mise en perspective historique et philosophique solide (Popper, Habermas, Orwell), des exemples précis et variés, une progression argumentative, et une intégration pertinente — non artificielle — de la question des bibliothèques dans la réflexion sur la censure et la liberté d'expression. Elles témoignent en outre d'une connaissance de l'actualité, de la lecture de sources variées, et d'une connaissance réelle des réseaux numériques.

2.2. Concours externe spécial : note de synthèse

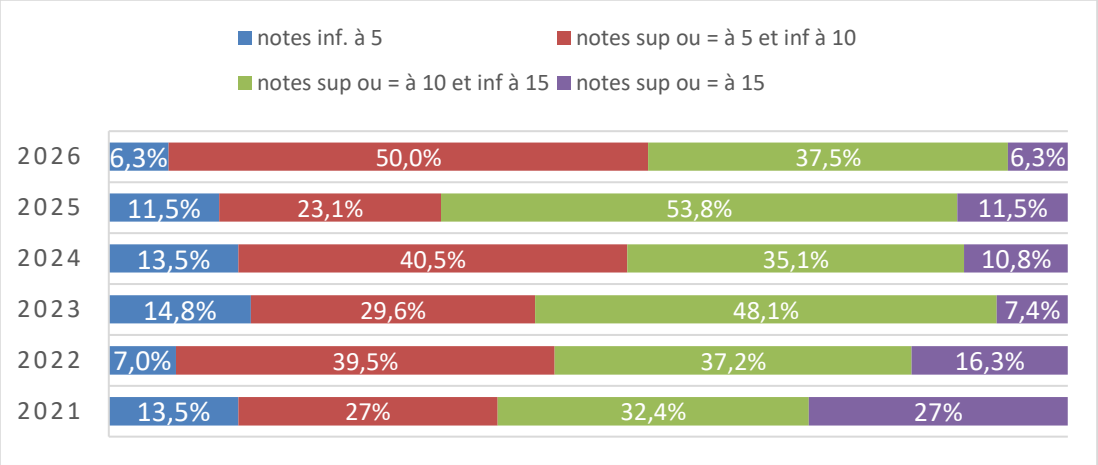
L'épreuve de note de synthèse est la même que celle du concours externe.

32 candidats ont participé à l'épreuve de note de synthèse, soit 37,6 % des inscrits.

La moyenne générale est de 9,66 / 20 (10,48 en 2025, année où elle était revenue au-dessus de 10, ce qui ne s'était pas produit depuis 2022, alors à 10,07).

Les notes vont de 2 à 17. 4 copies ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20. 14 copies ont reçu une note supérieure à 10, soit 43,8 %. Deux copies seulement ont dépassé la note de 16.

Figure 5 : Répartition des notes d'écrit pour le concours externe spécial – note de synthèse (2021 – 2026)



Analyse synthétique des copies corrigées

Les observations et les recommandations du jury concernant la note de synthèse du concours spécial recoupent celles du jury du concours externe. Toutefois, le faible nombre de copies rend difficile une généralisation des remarques.

Le principal défaut vient de la problématique, trop générale, mal formulée, ou sans tension, ce qui est la cause principale des faiblesses en aval : le plan qui en découle – quand il existe – est plat, réducteur ou peu apte à hiérarchiser les idées.

Le deuxième problème par sa fréquence porte sur la hiérarchisation et la progression logique des idées : plusieurs copies sont une simple juxtaposition d'idées plutôt qu'une véritable mise en tension des concepts, avec des parties déséquilibrées (une partie développée, l'autre expédiée ou trop généralisante).

En revanche l'exploitation du dossier est globalement réussie cette année — l'effort de mobiliser les textes est réel — mais avec des réserves récurrentes : certains textes ou idées (dimension juridique, scientifique, symbolique) sont laissés de côté, et l'on n'échappe pas dans certaines copies au « catalogue » (énumération des documents sans réelle synthèse).

La conclusion est un net point faible: plusieurs copies excellentes par ailleurs sont pénalisées par une conclusion absente ou trop rapide.

Comme pour le concours externe, les meilleures copies se distinguent par une problématique claire porteuse de tension, un plan articulé et une exploitation fine et nuancée du corpus — à l'inverse des copies les plus faibles, où l'absence totale d'introduction/problématique/plan signe une faible maîtrise de l'exercice.

2.3. Concours interne : étude de cas

L'épreuve dure 4 heures. Elle est affectée d'un coefficient 4.

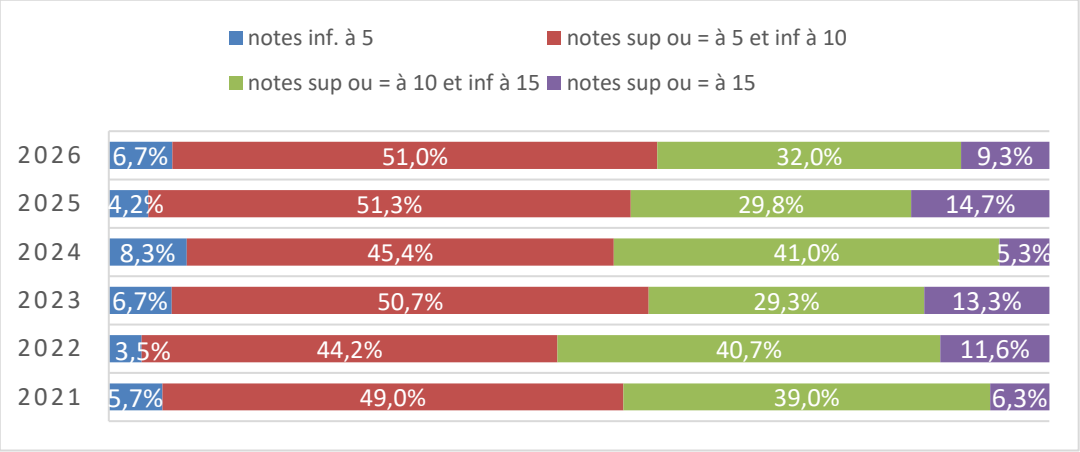
194 candidats ont participé à l'épreuve, deux copies blanches ont été écartées.

La moyenne générale est de 9,39, en baisse en comparaison des années passée (9,88, en 2025 ; 9,42 en 2024 ; 9,69 en 2023).

La note maximale attribuée est 18,5 (18 en 2025, 17,25 en 2024, 18,5 en 2023 comme en 2022), la plus basse est 1,5 (hors copies blanches) (contre 1 en 2025, 0,5 en 2024, 0,25 en 2023, 1 en 2022).

Sur les 192 copies corrigées, 112 ont reçu une note inférieure à 10 et 80 une note égale ou supérieure à 10. 13 copies ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5. 18 copies, soit 9,3 % ont reçu une note supérieure ou égale à 15. La barre d'admissibilité a été placée à 15.

Figure 6 : Répartition des notes pour l'épreuve d'étude de cas du concours interne (2021 – 2026)



Sujet de l'étude de cas : Votre établissement entreprend une démarche d'amélioration des services rendus à ses publics. Dans ce cadre, une contribution de la bibliothèque est attendue. En tant que responsable des services aux publics, votre direction vous demande une note détaillant les outils mobilisables pour évaluer la qualité des services rendus et améliorer l'expérience utilisateur dans ses diverses dimensions.

8 textes d'accompagnement constituent le dossier servant d'appui aux candidats. Voir la liste des documents en annexe.

Nature de l'épreuve et attendus

La rédaction d'une note implique que le document produit permette d'identifier les outils mobilisables pour évaluer les services, d'orienter un choix méthodologique en prenant en compte le contexte, de déterminer les objectifs du service, et d'identifier les partenaires impliqués.

Qualité de l'introduction et de la conclusion

Une introduction et une conclusion permettant d'expliquer l'approche retenue et les objectifs du projet constituent des éléments utiles à la compréhension du travail du candidat.

Le plan témoigne d'une réelle hiérarchisation des idées

Aucun plan particulier n'est attendu. Les plans simples se révèlent souvent les plus efficaces, pour exprimer les grands attendus de l'épreuve, qui portent sur la discrimination des enjeux principaux liés à la problématique de l'évaluation et les objectifs à atteindre pour améliorer l'expérience et la satisfaction des usagers. Le cadre méthodologique du projet permet de structurer l'argumentation autour d'éléments fondamentaux comme le contexte et la définition des termes clés du sujet, les moyens mobilisables et l'analyse de la situation et enfin les actions envisageables, les solutions à mettre en œuvre, et la mesure des résultats.

La compréhension des objectifs et enjeux de la demande exprimée par la direction de son établissement est essentielle :

- Le candidat doit se positionner comme responsable des services aux publics de la bibliothèque
- Rédaction d'une note : il s'agit d'abord de définir en quoi consiste une démarche d'évaluation des services, en prenant en compte le fait que la bibliothèque contribue à une démarche globale d'établissement. Les propositions formulées par la bibliothèque devront donc s'insérer dans une démarche plus globale. Il ne s'agit pas de décrire précisément l'organisation de la démarche au niveau de l'établissement dans son ensemble, mais de porter une attention toute particulière au fait que les propositions s'insèrent dans un dispositif dépassant le simple cadre de la bibliothèque.
- Une note doit pouvoir être exploitable : à la fois informative et descriptive, elle doit aussi servir d'aide à la décision. L'affirmation de choix méthodologiques doit donc être valorisée, si ces derniers sont crédibles et argumentés.
- Le sujet incite à balayer la totalité des outils d'évaluation mobilisables, en les catégorisant pour éviter l'élaboration d'une liste à puces. Les textes à disposition permettent d'avoir un aperçu quasi exhaustif des outils à disposition, au moins des grandes catégories d'outils.
- Il est par ailleurs attendu du candidat qu'il ait conscience des enjeux concrets liés à cette note, pour prévoir le coût des opérations ainsi que la charge de travail pour les équipes tant internes que partenaires, sans oublier les enjeux de formation continue et d'accompagnement des équipes. Une partie des enjeux de la note est ainsi de donner à la bibliothèque les outils pour planifier des actions réalistes et soutenables, et que soit pensée l'adéquation des moyens aux objectifs, dans le respect d'un cadre plus général qui peut être celui du projet de service de la bibliothèque.

Analyse synthétique des copies corrigées

Le défaut principal est le manque de maîtrise de l'exercice : de très nombreuses copies sont au final des notes de synthèse ou de simples résumés/paraphrases des documents du dossier plutôt qu'une véritable note de préconisations opérationnelle. Dans ces cas le candidat décrit le dossier au lieu de proposer une stratégie.

Le deuxième point critique, très fréquent, est l'absence ou la faiblesse de la problématique et du plan : très souvent l'introduction reprend l'énoncé ou relève du lieu commun sans poser d'enjeu, et le plan annoncé n'est pas toujours suivi ou reste déséquilibré (une partie développée, les autres expédiées).

Le troisième axe, spécifique à cette épreuve professionnelle, porte sur le contenu « métier » attendu, mais souvent absent : pas d'inscription de la bibliothèque dans le contexte de l'établissement (services de vie étudiante, gouvernance, autres services), acteurs internes/externes non identifiés, dimension RH/formation/budgétaire souvent négligée ou traitée en fin de copie, et méthodologie de projet (objectifs, groupes de travail, comité de pilotage, calendrier, livrables, évaluation) ignorée ou floue, peu réaliste ou trop théorique.

L'exploitation des outils signalés dans les documents (ESGBU, Libqual+, SP+, démarche UX, …) est trop souvent réduite à un catalogue non hiérarchisé ni articulé à une stratégie, ou au contraire limitée à une focalisation excessive sur un seul outil (souvent SP+ ou une simple enquête usagers) au détriment d'une vision globale de l'évaluation, portée sur plusieurs années.

Sur la forme, on retrouve des problèmes d'orthographe, de syntaxe, de lisibilité de l'écriture, de longueur excessive ou de copies trop courtes/inachevées, mais ils sont ici secondaires par rapport au critère central : la capacité à produire une note décisionnelle concrète et mobilisable, plutôt qu'un développement théorique.

Les meilleures copies (note de 16 à 18,5) se distinguent par l'expression d'une problématique claire, un positionnement assumé en tant que responsable, des propositions concrètes et réalistes, et une articulation explicite avec la politique globale de l'établissement — combinaison rarement réunie dans l'ensemble du lot.

3. Épreuves orales d'admission

Quatre commissions de trois membres chacune ont été constituées : une pour chaque épreuve des concours externe et interne. La commission chargée de l'épreuve de motivation professionnelle du concours interne a également auditionné les candidats admissibles du concours externe spécial.

Les épreuves orales se sont déroulées à Paris du 18 au 22 mai 2026.

3.1. Concours externe

Tableau 17 : Épreuves d'admission du concours externe (session 2026)

Entretien de motivation professionnelle	Admissibles	Admis
Admissibles / présents	40 / 40	11
Note moyenne	11,08	15,73
Note la plus basse	5	13
Nombre de notes inférieures à 10	18	0
Note la meilleure	18,5	18,5

Entretien de culture générale	Admissibles	Admis
Admissibles / présents	40 / 39	11
Note moyenne	10,94	15,28
Note la plus basse	3	12
Nombre de notes inférieures à 10	17	0
Note la meilleure	18	18

À l'issue des épreuves d'admission, 7 candidats ont été inscrits sur liste complémentaire. Leur moyenne pour le total général des épreuves était de 12, la moyenne générale des admis en liste principale étant de 15,53.

3.1.1. Entretien de motivation professionnelle

L'épreuve dure 30 minutes et vise à évaluer les motivations professionnelles et les aptitudes des candidats à exercer les fonctions de cadre au sein d'un service documentaire. Elle doit permettre au jury de vérifier que la représentation du métier de bibliothécaire que se font les candidats est pertinente et qu'ils auront la capacité à s'intégrer dans une équipe, à assumer des responsabilités de management et de pilotage, ou encore de suivi budgétaire, à gérer la relation avec les publics, les activités de formation, et qu'ils perçoivent les grands enjeux actuels des métiers de l'information.

Elle débute par un commentaire de texte traitant de sujets et de situations professionnels d'une durée maximale de 10 minutes puis se poursuit durant au moins 20 minutes par un échange avec le jury portant sur le parcours du candidat et sa motivation.

Il est à noter que sur les 40 candidats qui se sont présentés à l'épreuve, nombreux sont qui travaillent déjà ou ont travaillé en bibliothèque, y compris à l'occasion de stages ou pour des vacations. Cela n'est pas un critère de notation pour le jury, mais peut procurer aux candidats un avantage au moment d'expliquer leur motivation à vouloir travailler en bibliothèque. Moins d'une dizaine de candidats ont déclaré être en reconversion professionnelle, issus du public (collectivités, éducation) ou du privé. Le nombre d'étudiants sans expérience professionnelle préalable est aujourd'hui très faible.

Commentaire de document

Les candidats doivent en 10 minutes maximum présenter au jury leur commentaire d'un document tiré de la presse papier ou numérique, et portant sur un sujet relatif au monde du travail. Les thèmes proposés sont variés, couvrant le vaste champ de la vie des organisations, généralement en lien avec l'actualité récente. De par leur brièveté et le parti pris par leur auteur, les textes peuvent avoir une tendance à la simplification ou même à la provocation : l'un des critères de réussite de l'exercice étant justement la capacité du candidat à rapprocher le document proposé de sa propre expérience professionnelle ou de sa représentation étayée du sujet et à faire une analyse critique de sa pertinence et de sa représentativité.

La quasi-totalité des candidats a respecté le temps imparti, ce qui est la marque d'une bonne préparation à cette épreuve. La plupart ont présenté un plan qui une fois exposé, n'était souvent pas réellement suivi, le commentaire venant ensuite paraphraser le texte de manière linéaire. Les meilleurs candidats ont su relier leur propos à des références d'ouvrages de sociologie ou de management, de manière pertinente.

Année après année le jury constate que la nature de l'épreuve – ou la perception qu'en ont les candidats - semble hélas stériliser l'expression personnelle, et à de rares et notables exceptions près, le regard personnel et la critique du texte étaient absents. La construction d'un plan en deux ou trois points sans vouloir traiter une problématique extraite du texte rend assez artificiel l'exercice du

commentaire. Inversement, les meilleurs candidats ont su trouver un angle leur permettant de construire un argumentaire.

Entretien avec le jury

Pour réussir cette partie de l'épreuve, les candidats doivent montrer qu'ils ont une vision précise, exacte et à jour du métier de bibliothécaire tel qu'il s'exerce aujourd'hui, et de la fonction publique avec ses particularités et ses modes d'organisation. À ce titre l'entretien peut comporter une question de mise en situation, qui n'est cependant pas systématique.

Observations du jury

Les candidats n'ayant eu aucun contact avec des professionnels ou présentant une vision dépassée du métier, sinon même erronée, étaient très rares cette année. Par contre les professionnels en reconversion venant du privé ont encore trop souvent une idée vague des caractéristiques des organisations publiques et des règles qui les structurent, et ceux issus de l'enseignement secondaire connaissent parfois mal l'organisation et le mode de pilotage actuel des universités ou des grands établissements (BPI, BnF).

Les concepts clés de projet de service, de gestion de projet, d'encadrement hiérarchique versus fonctionnel, et d'animation d'équipe sont rarement maîtrisés, même par des candidats ayant une longue expérience. Il est donc souhaitable que les candidats se préparent mieux à assumer les fonctions de chef de projet ou de cadre de proximité en identifiant le socle de connaissances et de compétences requises, autant par l'autoformation et la formation continue que par le contact avec des professionnels en poste. Les meilleurs candidats ont su présenter brièvement des expériences marquantes de leur parcours et des compétences mises en œuvre, ou adopter une posture adéquate lors des mises en situation.

Le jury insiste sur le fait qu'il est nécessaire que les candidats s'informent avant l'épreuve sur la prise en compte croissante par les administrations, et notamment les bibliothèques, des attentes et besoins des publics pour construire un service public adapté et efficace (démarche Services Publics+, simplification administrative, « Dites-le-nous une fois », droit à l'erreur, accessibilité physique et numérique, etc.).

Enfin, l'expression de la motivation des candidats serait plus riche et structurée si elle s'appuyait sur un travail préalable de projection sur diverses fonctions exercées par les bibliothécaires. Pour y parvenir, le jury invite les candidats – si ce n'est pas déjà fait - à explorer la littérature professionnelle portant sur les métiers et à identifier sur internet quelques profils de poste jugés intéressants et à évaluer leur propre motivation, leurs compétences, leurs manques, les qualités et les défauts du poste, afin de percevoir la diversité des tâches et des missions d'un bibliothécaire d'aujourd'hui.

3.1.2. Entretien de culture générale

L'épreuve dure 30 minutes, une fois le temps de préparation écoulé. Elle a pour but d'évaluer la culture générale du candidat ou de la candidate, sa curiosité intellectuelle, mais aussi sa capacité à argumenter, à échanger, son habileté à défendre ou exposer un avis, son aptitude à réagir à des difficultés ponctuelles de réponse, l'habileté à glisser d'un domaine de la connaissance à un autre.

Deux temps se succèdent : le commentaire par le candidat du texte support - majoritairement issu de la presse nationale généraliste (Le Monde, le Figaro, Sciences humaines, La Recherche, etc.), exposé qui ne dépassera pas dix minutes, puis vingt minutes de discussion avec le jury, qui vont permettre de reprendre quelques éléments du texte et du commentaire, pour ensuite mettre en place des échanges sur des questions pouvant porter sur de nombreux domaines de la connaissance.

Observations du jury

Le commentaire globalement respecte le délai imparti. Très peu de candidats ont tenu moins de neuf minutes, beaucoup ont parfaitement maîtrisé le temps. Cependant, la forme a laissé à désirer. Trop souvent, les candidats et les candidates n'ont aucunement problématisé le texte, structuré leurs propos, et s'en sont tenu à une véritable paraphrase des textes qui leur étaient proposés. La note s'en trouve forcément diminuée. Si le commentaire en tant que tel est parfois faible, les candidats arrivent souvent à tirer parti de la problématique générale, ou à tisser des liens intéressants pour engager la discussion qui suit avec le jury.

L'échange avec le jury prend dès lors des formes très variables. Le ou la candidate qui a paraphrasé s'expose à des reprises des thématiques cherchant à approfondir les connaissances du candidat sur le sujet proposé, (période, thématiques connexes…), qui peuvent déstabiliser, de même que chaque idée avancée peut appeler des précisions, des élargissements. Le candidat doit donc maitriser son commentaire pour garder un minimum la main sur la discussion qui va suivre. Néanmoins le jury cherche à équilibrer le temps des questions imparti à la reprise des idées du texte et les échanges suivants qui n'ont pas de rapport immédiat avec le texte.

Le jury qui accueille les candidats et les candidates a parfaitement conscience de ce qui se joue à l'oral, et veille à les mettre dans de bonnes conditions, assisté des apparitrices. Il accueille chacun avec attention, laisse le temps de s'installer, se présente, avant que le commentaire de texte ne démarre. Il réserve la même qualité d'écoute à l'ensemble des candidats et candidates.

Il est très important de bien rappeler que quand l'épreuve de culture générale se passe bien, elle n'est en rien un ping-pong de questions-réponses. C'est au candidat de donner la mesure par l'apport de réponses structurées, et non par des réponses laconiques, qui elles, vont faire accélérer le rythme des questions. De même le jury invite ponctuellement le candidat, et sans aucune malice, à donner son avis sur tel ou tel sujet, à exprimer un goût personnel. L'idée n'est pas alors de chercher à plaire supposément au jury, mais bien de montrer sa capacité à défendre un point de vue. Ce qui donne au jury des éléments pour apprécier l'ouverture d'esprit et la curiosité du futur bibliothécaire. Une nette progression a été constatée cette année sur ce point, et le jury a pu apprécier l'habilité des candidats à se révéler dans leurs pratiques culturelles quand elles étaient sollicitées.

Les connaissances de culture administratives publiques restent faibles, alors qu'elles sont assez faciles à travailler.

Le jury a sélectionné peu de textes portant sur la culture générale scientifique, du fait de la difficulté à en trouver qui s'adaptent au format de l'épreuve, mais cela ne doit pas retenir les candidats de se préparer à des questions sur des thèmes scientifiques et techniques en lien avec l'actualité.

Pour aider les candidats à poser une limite au programme de préparation à cette épreuve, le jury rappelle qu'il est attendu que les connaissances liées à des thématiques qui relèvent du programme du lycée soient globalement acquises. Il n'est pas demandé un niveau universitaire dans telle ou telle discipline dont le candidat ne serait pas spécialiste, mais les grandes vagues d'immigration, la décolonisation, les deux guerres mondiales, la géographie mondiale, les grands mouvements littéraires et artistiques, les grandes découvertes, doivent être connus et situés. Par ailleurs une connaissance des modes de pensée et de vie des sociétés extra occidentales, acquise par les lectures, les films ou les voyages, ou les échanges est un plus.

Enfin, il est attendu d'avoir du recul quant à ses propres pratiques culturelles, artistiques et sportives. Il n'y a aucun problème à aimer tel type de production plutôt qu'une autre, ou à se dire pratiquant de tel sport ou telle activité, du moment que l'on est capable de les placer dans une histoire des idées et des sociétés, des arts et des techniques, ou d'une actualité ayant fait la une au cours de l'année.

L'épreuve de culture générale se prépare au très long cours. Une préparation réussie implique de s'entraîner sur des textes courts, à prendre la parole et à structurer son propos, le plus tôt possible, bien avant la connaissance des résultats de l'écrit. La lecture régulière de la presse est essentielle, la

connaissance de la vie politique, sociale et culturelle tout autant. Parcourir les programmes du lycée pour cerner et combler ses lacunes semble un premier moyen de s'assurer des pans de connaissances qu'il faudra travailler et consolider pour l'épreuve orale.

3.2. Concours externe spécial

Tableau 18 : Épreuve d'admission du concours externe spécial (session 2026)

Entretien avec le jury	Admissibles	Admis
Admissibles / Présents	5 / 4	1
Note moyenne	14	17
Note la plus basse	12	17
Nombre de notes inférieure à 10	0	0
Note la plus haute	17	17

À l'issue de cette épreuve d'admission, 1 candidat a été admis sur liste complémentaire. Sa moyenne générale sur l'ensemble des épreuves était de 14,79, la moyenne générale de la candidate admise en liste principale étant de 16,14.

Objectifs et finalité de l'épreuve

L'épreuve orale d'admission vise à évaluer les motivations professionnelles et les aptitudes des candidats à exercer les fonctions de cadre au sein d'un service documentaire. Elle doit permettre au jury de mesurer, comme pour les candidats admissibles des concours externe et interne, la capacité du candidat à s'intégrer dans une équipe, à assumer des responsabilités de management et à comprendre les grands enjeux actuels du métier de bibliothécaire.

Le dossier de candidature aide le jury à connaître chaque candidat

Les candidats admissibles au concours externe spécial doivent téléverser dans l'application d'inscription Cyclades un dossier qui comprend obligatoirement les trois documents suivants :

- Un exposé synthétique des titres et travaux scientifiques permettant une compréhension rapide de la thématique de recherche.
- Un curriculum vitae dactylographié (deux pages maximum) détaillant le parcours universitaire et, le cas échéant, professionnel (emplois, fonctions, responsabilités, formations, stages).
- Une lettre de motivation explicitant le lien entre le parcours académique et les motivations pour intégrer la profession, en soulignant les acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche et la connaissance des enjeux du métier.

Les membres de la commission prennent connaissance de ces documents avant l'épreuve, sans les noter cependant. C'est pourquoi les candidats doivent y apporter le plus grand soin dans la mesure où leur lecture inspirera une partie des questions qui seront posées par le jury. Il est certes important de rappeler que l'évaluation des candidatures dans le cadre de ce concours ne porte ni sur ce dossier, ni sur la qualité scientifique des travaux ayant conduit à la délivrance du titre de docteur ou de son équivalent. Pour autant, peuvent utilement être soulignées dans les différentes pièces constitutives du dossier les items suivants :

- les pratiques de veille documentaire et de diffusion de la culture scientifique,
- les expériences pédagogiques et les collaborations professionnelles (gestion d'équipe, conduite de projets, organisation d'événements, etc.),

- la capacité à s'adapter à une organisation de travail collective et à exercer des fonctions de cadre en bibliothèque.

L'explicitation d'un projet professionnel cohérent avec la finalité du concours et une culture professionnelle, en matière de management comme sur les grands enjeux de l'information scientifique et technique et des bibliothèques, sont attendus des candidats.

Déroulement de l'oral

L'entretien se déroule en deux temps :

1 - Présentation synthétique du parcours et des motivations (5 minutes maximum)

Aucun temps de préparation n'est prévu. Les candidats sont convoqués un quart d'heure avant le début de l'épreuve. Ils doivent avoir suffisamment préparé leur court exposé pour ne pas avoir besoin de recourir à des notes qui ne sont pas autorisées. La brièveté de cette première phase demande au candidat une excellente maîtrise de sa présentation personnelle et doit l'inciter à choisir les éléments propres à convaincre le jury de son aptitude aux fonctions de bibliothécaire en structurant son propos.

2 - Échange avec le jury

La seconde phase de l'épreuve est amorcée par une ou deux questions qui reviennent sur l'exposé du candidat ou sur un passage de son dossier. L'entretien évolue ensuite vers des mises en situation professionnelle, des questions sur les enjeux des missions et des métiers des bibliothèques, sur le management d'équipe et sur la connaissance pratique des bibliothèques. Le jury tient compte du fait que les lauréats bénéficieront d'une formation de six mois à l'Enssib qui leur permettra de combler des lacunes. Il cherche avant tout à cerner la capacité du candidat à prendre du recul et à mobiliser des connaissances théoriques et des réflexes de bon sens.

La dimension du travail collectif et du rôle d'encadrant doit impérativement être approfondie. Pour des chercheurs et des enseignants, elle constitue pour beaucoup la plus grande nouveauté.

En effet, si tous les candidats ont su valoriser leur pratique de recherche dans le cadre des problématiques de recherche d'information, de formation des publics et d'accompagnement des politiques de science ouverte, cette année encore le volet managérial du métier a très largement été omis.

Il est aussi indispensable d'inclure dans cette préparation au concours une veille au long cours sur la presse et les réseaux professionnels et une connaissance actualisée de l'organisation administrative et des enjeux du monde académique.

Observations du jury

Les candidats avaient globalement bien préparé la présentation de leur parcours professionnel et ont respecté le temps imparti de 5 minutes. Cet exercice était toutefois souvent assez déconnecté de leur projet de rejoindre le monde des bibliothèques et n'apportait aucun élément nouveau par rapport au dossier mis à disposition du jury en vue de l'oral.

Les candidats qui se sont distingués durant l'épreuve d'admission ont montré un intérêt certain pour l'environnement professionnel des bibliothèques, acquis par l'expérience ou par une préparation personnelle Cependant les réponses de nombreux candidats ont montré que leur représentation des enjeux actuels des bibliothèques était souvent parcellaire et imprécise. La lecture de la presse professionnelle, la rencontre de quelques professionnels en activité dans les bibliothèques ou même une période d'immersion sont tout à fait recommandées pour bien se préparer à l'épreuve.

Les mises en situation d'encadrement ont posé problème aux candidats, qui ont peiné à adopter une posture de manager et à convaincre le jury de leur capacité à encadrer une équipe. Même sans expérience d'encadrement chaque candidat peut tenter d'analyser les situations professionnelles qu'il a vécues au prisme des questions de management ou de gestion de projet. Qu'est-ce qu'un bon chef,

qu'est-ce qui définit un projet, comment gérer un budget, à quoi sert l'entretien annuel, sont des questions à se poser avant l'épreuve.

3.3. Concours interne

Tableau 19 : Épreuve d'admission du concours interne (session 2026)

Entretien de motivation professionnelle	Admissibles	Admis
Admissibles / Présents	18 / 16	4
Note moyenne	13,19	18,50
Note la plus basse	5	18
Nombre de notes inférieures à 10	5	0
Note la plus haute	19	19

Entretien de culture générale		
Note moyenne	11,44	13
Note la plus basse	6	12
Nombre de notes inférieures à 10	5	0
Note la plus haute	18	16

À l'issue des épreuves d'admission, 6 candidats ont été admis sur liste complémentaire. Leur moyenne générale sur l'ensemble des épreuves du concours était de 14,53, la moyenne générale des admis en liste principale étant cette année de 16,36.

3.3.1. Entretien de motivation professionnelle

Objectifs et finalité de l'épreuve

Les objectifs de l'épreuve ne diffèrent pas de ceux du concours externe et visent à évaluer les motivations professionnelles et les aptitudes des candidats à exercer les fonctions de cadre au sein d'un service documentaire. Elle doit permettre au jury de mesurer la capacité du candidat à s'intégrer dans une équipe, à assumer des responsabilités de management et à comprendre les grands enjeux actuels du métier de bibliothécaire.

Constitution du dossier de candidature

Les candidats admissibles au concours interne doivent téléverser dans l'application d'inscription Cyclades un dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP). Ce dossier n'est pas noté mais sert au jury pour la préparation de l'entretien avec le candidat. Il doit respecter le modèle fourni par l'administration et se conformer aux consignes précisées dans le Guide d'aide au remplissage du dossier RAEP disponible sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce document doit permettre d'apprécier le positionnement administratif, hiérarchique et fonctionnel du candidat ainsi que ses parcours et projet professionnels.

Déroulement de l'épreuve orale :

L'entretien se déroule en deux temps :

Commentaire du texte (10 minutes maximum) : les textes portent sur un sujet emprunté le plus souvent à l'actualité du monde du travail. Extraits de journaux tels que « Le Monde », « Le Figaro », « L'Humanité », « Libération », « Alternatives économiques », de médias tels que « Acteurs publics », « l'AEF », ou encore de revues telles qu'« Arabesques » ou le « Bulletin des bibliothèques de France ».

Échanges avec le jury (20 minutes) : la seconde phase de l'épreuve est amorcée par une ou deux questions qui reviennent sur l'exposé du candidat ou sur un passage de son dossier. L'échange se poursuit par des questions sur tout sujet relatif au rôle et aux missions des bibliothèques ainsi qu'aux enjeux traversant la profession. Il peut être demandé au candidat de définir un terme du métier tel que le GIS CollEx-Persée, la transition bibliographique, de décrire les outils à la disposition du manageur pour animer une équipe, … Le jury invite également le candidat à se projeter dans l'avenir et à définir les fonctions qu'il souhaiterait occuper s'il réussissait ce concours, ce qui l'amène à formuler les motivations qui le poussent à passer ces épreuves et à exercer ce métier. Le jury attend une capacité à exprimer clairement pourquoi le candidat fait le choix d'embrasser une carrière de cadre dans les bibliothèques, surtout pour un candidat interne censé en connaitre les enjeux. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses, mais il est attendu des réponses argumentées et construites.

Enfin, une ou deux mises en situation professionnelle, reprenant des cas pratiques pouvant se produire dans le cadre des missions confiées à un bibliothécaire, permettent de tester le bon sens du candidat, la perception qu'il a du collectif de travail dans lequel il s'inscrit. Le candidat doit avant tout prouver son aptitude à se positionner dans son environnement, à assumer des fonctions d'encadrement d'équipe comme de conduite de projet. Il s'agit en effet pour le jury d'évaluer par la teneur de ses réponses, à la fois sa connaissance de l'environnement professionnel mais aussi son sens des responsabilités incombant à un agent de catégorie A.

Des affirmations péremptoires, des opinions tranchées énoncées de façon suffisante créent un doute sérieux du côté du jury sur la capacité du candidat à l'écoute et la remise en cause de ses certitudes qui est indispensable pour piloter des équipes.

Observations du jury

Le commentaire de texte a bien souvent posé problème aux candidats, qui ont peiné à présenter une problématique et un plan structuré pour présenter les textes proposés. L'exercice s'est parfois limité à un ensemble d'éléments paraphrasés, sans valeur ajoutée par rapport aux textes. La durée impartie de 10 minutes a, la plupart du temps, été respectée.

Les candidats ont été questionnés sur les enjeux actuels des bibliothèques, de l'intelligence artificielle à la science ouverte, en passant par la politique documentaire et les services innovants entre autres. Ils ont également été questionnés sur des situations d'encadrement ou des problématiques de conflits interpersonnels. Si des éléments théoriques concernant les différents styles de management sont bien connus, la manière de réagir et de prendre en charge des situations complexes l'est beaucoup moins.

Le jury a pu regretter des réponses parfois trop évasives ou imprécises, et des connaissances parcellaires ou absentes sur des sujets pourtant fortement d'actualité dans le monde des bibliothèques (services aux chercheurs, impact des restrictions budgétaires sur la politique documentaire des établissements). Certains candidats ne parviennent pas à s'extraire de leur contexte actuel et à prendre le recul nécessaire pour répondre à ce type de question.

Le jury invite chaque candidat qui prépare cette épreuve à faire une veille active sur la littérature professionnelle et à évoquer avec des collègues cadres en activité dans leur établissement ou ailleurs les enjeux de leur poste et leur perception de leur environnement professionnel.

3.3.2. Entretien de culture générale

Les conditions de l'épreuve de culture générale du concours interne sont identiques à celles du concours externe. La durée de l'épreuve est de 30 minutes. Elle consiste en un commentaire de texte d'une durée de 10 minutes maximum, puis une reprise et un approfondissement des idées du texte ou du commentaire et une discussion plus large pendant 20 minutes.

Le jury reprend entièrement à son compte les remarques formulées dans le rapport de l'an passé et dans le présent rapport sur les écueils de la paraphrase ou de l'absence de plan clairement énoncé.

Les meilleurs candidats réussissent à replacer le texte dans son contexte social, culturel ou historique, dégager une problématique claire, construire un plan leur permettant de montrer leur bonne compréhension du texte et de ses enjeux, en laissant une part à l'apport d'éléments de culture personnelle. Ils concluent en répondant à la problématique initiale et en élargissant le sujet.

À cet égard, le candidat doit garder à l'esprit que le jury essaie d'amener le candidat à rebondir sur son commentaire, à préciser certains points, pour ouvrir l'échange en lui donnant l'occasion d'approfondir des aspects intéressants ou évoqués très vite, de préciser sa pensée, de définir des termes et des concepts mentionnés dans son commentaire. Il s'agit d'enrichir le commentaire et de percevoir les qualités du candidat en matière d'argumentation et d'apport de connaissances.

Observations du jury

Les candidats étaient dans l'ensemble bien préparés, même si certaines questions attendues, comme partager leurs derniers enthousiasmes littéraires ou cinématographiques en ont surpris quelques-uns.

Les règles du savoir-être étaient respectée dans l'ensemble et beaucoup de candidats sont parvenus à gérer leur stress.

En revanche, en termes de connaissances, nombre d'entre eux manquent de repères historiques, aussi bien en ce qui concerne l'histoire française que l'histoire européenne. Comme certains l'ont dit au jury, ils ont été obligés de convoquer des souvenirs anciens remontant au collège ou au lycée. Il n'est pas demandé aux candidats d'être experts sur tous les sujets, mais d'avoir au moins les connaissances générales correspondant au niveau lycée.

La difficulté à construire des réponses structurées est également frappante. Souvent, les connaissances sont présentes mais difficiles à mobiliser, et le jury doit poser plusieurs questions pour obtenir une réponse complète.

Le jury exprime sa préoccupation devant le manque d'esprit critique constaté chez de nombreux candidats, très perméables aux lieux communs ou aux assertions non vérifiées. Ils les formulent tels quels, sans chercher à les contextualiser, ni à les mettre en perspective. Il est attendu qu'en tant que professionnels de l'information ils développent et appliquent les méthodes de l'analyse critique des sources et des informations, qui sont notamment celles transmises aux étudiants au cours des formations documentaires.

Conclusion

Le jury se réjouit de la remontée du nombre d'inscrits aux trois concours après une session 2025 qui avait connu une baisse importante.

Figure 8 : évolution du nombre d'inscrits aux concours de bibliothécaire externe, interne et externe spécial (2022-2026)

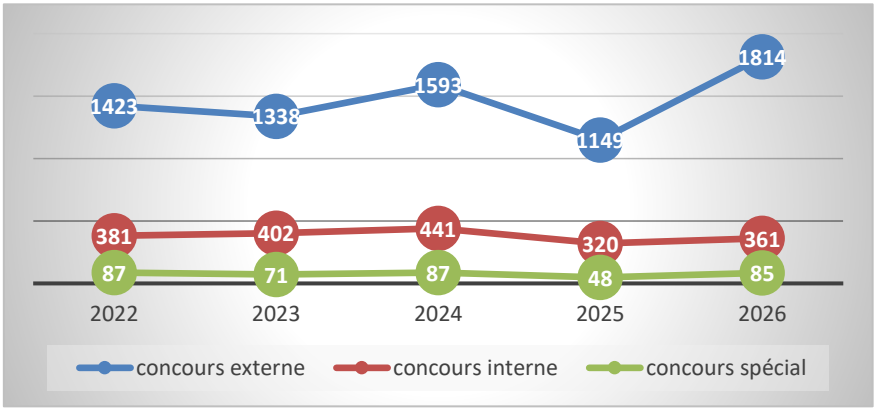
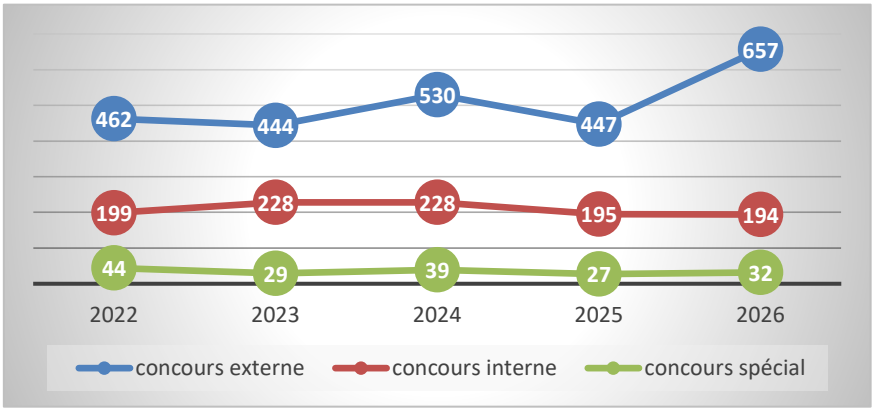


Figure 9 : évolution du nombre de présents aux épreuves écrites aux concours de bibliothécaire externe, internet et externe spécial (2022-2026)



Les épreuves écrites ont permis à d'excellents candidats de passer la barre de l'admissibilité, les menant aux épreuves orales qui ont été unanimement appréciées par le jury. Ce dernier a entendu des candidats motivés, disposant de réelles connaissances et d'un savoir être affirmé et adapté aux fonctions visées.

Les candidats au concours externe sont aujourd'hui majoritairement des personnes ayant un parcours professionnel préalable et qui abordent le métier de bibliothécaire avec une représentation assez exacte de ses réalités, mais qui s'affinera encore par des échanges préalables avec des professionnels en poste.

Les candidats au concours externe spécial peuvent augmenter leurs chances de succès – malgré un nombre de postes très bas – en dépassant leur représentation de la fonction visée par ce concours, qu'ils croient connaître de par leur parcours académique, mais dont ils doivent mieux cerner le contenu et les enjeux par une préparation.

Enfin les candidats internes gagneront à s'entraîner à remobiliser des connaissances acquises au lycée pour se préparer à l'épreuve de culture générale, et à porter un regard plus large sur l'environnement professionnel afin de mieux l'appréhender et à se projeter dans de nouvelles responsabilités de cadres et de chefs de projet.

Remerciements

Le président et la vice-présidente du jury remercient sincèrement les membres du jury pour leur implication forte, leurs avis et analyses très utiles à la rédaction de ce rapport, et plus largement pour leur contribution au bon déroulement des différentes étapes de cette session.

Les membres du directoire du concours ont fourni un important travail très apprécié, tant pour la préparation et la correction des sujets que pour la rédaction de ce rapport. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Enfin, le jury témoigne toute sa reconnaissance aux personnels du le Pôle de recrutement des personnels administratifs, sociaux, de santé et des bibliothèques (département DGRH D2-5) à la Direction générale des ressources humaines des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l'enseignement supérieur et de l'espace dont la maîtrise, la disponibilité et l'efficacité dans la mise en œuvre de cette session sont la clé de son bon déroulement. .

David AYMONIN Stéphanie GROUDIEV

avec le concours de

Perrine CAMBIER-MEERSCHMAN, Nicolas DI MÉO et Frédéric DESGRANGES.

Annexes

Annexe 1 : Liste des membres du jury du concours externe de bibliothécaires (identique pour concours interne et concours spécial) – session 2026

Annexe 2 : Sujets des épreuves écrites

Annexe 3 : Sujets des épreuves orales

Annexe 1 : liste des membres du jury du concours externe de bibliothécaires (identique pour concours interne et concours spécial) – session 2026

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

Direction générale des ressources humaines

Service de l'attractivité et de la politique des ressources humaines

Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace,

Vu l'arrêté du 11 juin 2010 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement de bibliothécaires ;

Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de bibliothécaires ;

Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe pour le recrutement de bibliothécaires est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. David AYMONIN Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche	Administration centrale

Vice-Présidente

Mme Stéphanie GROUDIEV Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche	Administration centrale

Membres du jury

Mme Theodora BALMON Conservatrice générale des bibliothèques	Académie de LYON
M. Damien BELVEZE Conservateur en chef des bibliothèques	Académie de RENNES
Mme Agnès BOISHULT Conservatrice territoriale des bibliothèques	Académie de PARIS
M. Daniel BOURRION Conservateur en chef des bibliothèques	Académie de NANTES
M. Vincent BRUAND Conservateur territorial des bibliothèques	Académie de PARIS
Mme Caroline BRULEY Conservatrice générale des bibliothèques	Académie de NICE
Mme Christelle CAILLET Bibliothécaire hors classe	Académie de LYON
Mme Perrine CAMBIER-MEERSCHMAN Conservatrice en chef des bibliothèques	Académie de PARIS
Mme Camille CEYSSON Conservatrice des bibliothèques	Académie de PARIS
Mme Lauriane CHANAL Bibliothécaire	Académie de NANTES

Mme Agathe CORDELLIER Conservatrice des bibliothéques	Académie de PARIS
Mme Rachel CREPPY Conservatrice en chef des bibliothéques	Académie de CRETEIL
Mme Laurence CROHEM Conservatrice en chef des bibliothéques	Académie de LILLE
Mme Isabelle DE COURS DE SAINT GERVASY Conservatrice générale des bibliothéques	Académie de PARIS
M. Frédéric DESGRANGES Conservateur en chef des bibliothéques	Académie de NANTES
M. Nicolas DI MEO Conservateur en chef des bibliothéques	Académie de STRASBOURG
Mme Camille DORIGNON Bibliothécaire	Académie de PARIS
M. Stéphane DUFOURNET Conservateur des bibliothéques	Académie de PARIS
Mme Emmanuelle FLOCH Conservatrice en chef des bibliothéques	Académie de BORDEAUX
M. Trevor GARCIA Conservateur des bibliothéques	Académie de VERSAILLES
Mme Héloise GAZEAU Bibliothécaire	Académie de STRASBOURG
M. Geoffrey HARAUX Conservateur des bibliothéques	Académie de LILLE
Mme Sophie IENTILE Conservatrice des bibliothéques	Administration centrale
Mme Bénédicte JARRY Conservatrice en chef des bibliothéques	Académie de RENNES
M. Antoine JOLLY Bibliothécaire hors classe	Académie de PARIS
Mme Stéphanie JOUGLEUX Conservatrice des bibliothéques	Académie de BORDEAUX
Mme Salomé KINTZ Conservatrice des bibliothéques	Académie de VERSAILLES
Mme Diolène LACHIVER Conservatrice en chef des bibliothéques	Académie de BORDEAUX
Mme Natalia LECLERC Conservatrice des bibliothéques	Académie de LYON
Mme Lénaïk LE DUIGOU Conservatrice générale des bibliothéques	Académie de STRASBOURG
Mme Emilie LEROMAIN Conservatrice des bibliothéques	Académie de NANCY-METZ
Mme Sandra MAILLARD Bibliothécaire	Académie de MONTPELLIER
Mme Alix MERAT Conservatrice des bibliothéques	Académie de PARIS
M. Quentin MERCUROL Conservateur des bibliothéques	Académie de CRETEIL
M. François MERVEILLE Bibliothécaire	Académie de CRETEIL
M. Anthony MOALIC Conservateur en chef des bibliothéques	Académie de NORMANDIE
M. Wilfried MULLER Conservateur des bibliothéques	Académie de VERSAILLES
M. Pierre NAEGELEN Bibliothécaire hors classe	Académie de TOULOUSE
M. François NAWROCKI Conservateur général des bibliothéques	Académie de PARIS

M. Emile PAGE Conservateur en chef des bibliothèques	Académie de LYON
M. Charles-Henri PERETTI Conservateur des bibliothèques	Académie de PARIS
Mme Mathilde PEYROU Conservatrice territoriale des bibliothèques	Académie de BORDEAUX
M. Jérôme POUCHOL Conservateur territorial des bibliothèques	Académie d' AIX-MARSEILLE
Mme Fabienne QUEYROUX Conservatrice générale des bibliothèques	Académie de PARIS
M. Vincent RICHARD Conservateur des bibliothèques	Académie de PARIS
M. Nicolas ROUDET Bibliothécaire hors classe	Académie de STRASBOURG
Mme Hélène SAADA Bibliothécaire hors classe	Académie de LA REUNION
M. Alix SAUNIER Bibliothécaire	Académie de CRETEIL
M. Rafaël SZWARCENSZTEIN-MOFFROID Conservateur en chef des bibliothèques	Académie d' AMIENS
M. François-Xavier THUAUD Bibliothécaire	Académie de CLERMONT-FERRAND
M. Stéphane TONON Conservateur des bibliothèques	Académie de CRETEIL
Mme Hélène VALOTTEAU Conservatrice en chef des bibliothèques	Académie de PARIS
M. Grégoire VITRAC Conservateur des bibliothèques	Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 2 décembre 2025

La sous-directrice de l'attractivité des métiers et du recrutement

Nadine COLLINEAU

Annexe 2 : sujets des épreuves écrites

Concours externe et concours externe spécial – note de synthèse

Note de synthèse établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française

Votre note ne devra pas excéder 4 pages maximum.

Sujet : « L'homme et la forêt »

Composition du dossier (certains textes sont des extraits) :

- Document 1 : Antoine Bourdon, « *Notre-Dame de Paris : les premiers arbres qui serviront à la reconstruction de la flèche viennent d'être sélectionnés* », Connaissance des arts (Site web), 9 mars 2021. 2 pages.
- Document 2 : Collectif, extrait du dossier de presse de l'exposition « *Nous les arbres* » à la fondation Cartier du 11 juillet au 5 janvier 2020. 2 pages.
- Document 3 : Patrice Trapier, « *Forêt de Verdun, la mémoire et le vivant* ». Le 1 Hebdo, n°518-1, 23 octobre 2024. 3 pages.
- Document 4 : Laurent Ajam « *La forêt dans l'œuvre de Chrétien de Troyes* », Europe, 1982, 642, pp 120-125. 1 page.
- Document 5 : Collectif. Infographie basée sur le rapport de l'IGN de mai 2024 : « *Projections des disponibilités en bois et des stocks et flux de carbone du secteur forestier français* ». (En ligne). 1 page.
- Document 6 : Pierre le Hir, « Rien n'est plus beau qu'une forêt primaire ». Entretien avec le botaniste Francis Hallé, Le Monde, lundi 15 juillet 2019, p. 18. 2 pages.
- Document 7 : René Goscinny et Albert Uderzo, extrait d'une planche de bande dessinée de la série « *Astérix* », en ligne https://ecotree.green/blog/la-foret-chez-asterix-une-histoire-d-amour, novembre 2019. 1 page.
- Document 8 : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement de Seine et Marne (CAUE77), « *Vers une déclaration des droits de l'arbre, pour un nouveau statut de l'arbre dans notre code civil* ». En ligne, 2019. 3 pages.
- Document 9 : Aude Goullioud, « *Nous ne sommes pas en dehors de la forêt, nous sommes avec la forêt, intimement liés aux arbres* », Le Monde (site web), 4 novembre 2022. 3 pages.
- Document 10 : Gustave Flaubert, *L'Éducation sentimentale*. Troisième partie, chapitre 1, 1869. 1page.
- Document 11 : Olivia Sanchez-Badini, John L. Innes, « *La forêt et les arbres : une perspective de santé publique* », Revue forestière française. LXX 2-3-4 2018. 4 pages.
- Document 12 : Marie-Amélie Carpio, « *Les forêts, au cœur de l'histoire et de l'imaginaire français* », National Geographic (en ligne), 29 mai 2022. 4 pages.
- Document 13 : Perrine Mouterde, « *La destruction et la dégradation des forêts se poursuivent à un rythme élevé malgré les promesses des états* », Le Monde, 14 octobre 2025. 2 pages.

Nombre total de pages : 29

Voir le dossier complet : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-concours-de-bibliothecaire-46566

Concours externe – composition

Composition sur un sujet relatif au rôle et aux missions des bibliothèques, à l'économie du livre et de l'information et aux pratiques culturelles

Sujet : « La censure, quelle qu'elle soit, me paraît une monstruosité » (Gustave Flaubert, *Lettre à Louise Colet*, 9 décembre 1852). Commentez cette réflexion.

Concours interne – étude de cas

Étude de cas portant sur les aspects de la gestion d'une bibliothèque ou d'un réseau documentaire

Sujet : Votre établissement entreprend une démarche d'amélioration des services rendus à ses publics. Dans ce cadre, une contribution de la bibliothèque est attendue. En tant que responsable des services aux publics de la bibliothèque, votre direction vous demande une note détaillant les outils mobilisables pour évaluer la qualité des services rendus et améliorer l'expérience utilisateur dans ses diverses dimensions.

- **Texte n°1 : AFNOR - Label Service public +** https://certification.afnor.org/qualite/label-services-publics
- **Texte n°2 : Les sept commandements de l'évaluation en bibliothèque**. Odile Jullien Cottart, Arabesques 96, 2020, p.8
- **Texte n°3 : Évaluer la bibliothèque par les mesures d'impact**. Cécile Touitou. La boîte à outils #36, Presses de l'ENSSIB, p.13-14
- **Texte n°4 : MESR - Guide méthodologique schéma directeur vie étudiante. Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, version courte. Juin 2023** https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-06/sch-ma-directeur-vie-tudiante-2023---version-courte-28349.pdf
- **Texte n°5 : Les 8 commandements de l'UX en bibliothèque.** Nicolas Beudon. Blog le Recueil factice, 2017. https://www.cheminsfaisants.fr/2017/09/14/ux/
- **Texte n°6 : Évaluer les collections pour mieux servir les usagers.** Frank Smith, Arabesques 80, 2015, p.20-21
- **Texte 7 : INET - Évaluer les politiques publiques de la culture. Guide des bonnes pratiques,** 2021
- **Texte 8 : De la prise de mesures à la construction de l'évaluation.** C. Comte, S. Guittonneau, ABF revue Bibliothèque(s), n°104, mai 2025, , p.11

Voir le dossier complet : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-concours-de-bibliothecaire-46566

Annexe 3 : sujets des épreuves orales

Sélection de textes pour l'épreuve de motivation professionnelle des concours externe et interne

- **« Le travail à distance accentue les inégalités entre cadres et non-cadres »** *Le Figaro*, 9 juillet 2025 ; Kedroff, Jean
- **« Santé mentale et fonction publique, en finir avec les tabous »** *Le Monde*, 18 novembre 2025 ; Emmanuelle Dal'Secco
- **« Science et société : nouveaux territoires de l'action culturelle »** *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2024-1 ; Juliette PINÇON
- **« Violences à l'égard des femmes : bientôt, une enquête sur le secteur culturel »** *Actualitté* (site web), 25 novembre 2025 ; Antoine Oury
- **« Hauts fonctionnaires territoriaux : un manque de diversité »** Le Monde, 10 janvier 2026 ; Bastien Scordia
- **« Les aptitudes à avoir pour résoudre efficacement les conflits au travail »** *Le Journal du Net (JDN)*, Mis à jour le 23/04/25 ; Chronique de Sara Aittaleb, Brainit consulting Ltd
- **« Un chef de service doit protéger les agents de son équipe, rappelle le juge »** *La Gazette des communes*, 27 janvier 2026 ; S. Soykurt
- **« L'exécutif veut encadrer l'usage de l'IA dans la fonction publique »** *Le Monde*, samedi 11 avril 2026 ; Bastien Scordia
- **« Discriminations : huit années d'aggravation silencieuse »** *L'Humanité*, 11 décembre 2025 ; Eugénie Barbezat
- **« Handicap : sur Internet, l'accessibilité numérique est médiocre »** *Le Monde*, 1er juillet 2025 ; Anne-Aël Durand
- **« Attention aux mesures de déconnexion numérique qui mettent les salariés en difficulté »** *Le Point.fr*, 11 février 2025 ; Propos recueillis par Natacha Czerwinski
- **« La gestion du deuil, cette inconnue des politiques de l'entreprise »** Le Monde, 8 juin 2022 ; François Desnoyers
- **« RAPPORT D'ÉTONNEMENT MODE D'EMPLOI »,** CEDIP, https://www.cmvrh.developpement-durable.gouv.fr/rapport-d-etonnement-mode-d-emploi-a4375.html**,** Maj décembre 2025 Extraits
- **« La définition du harcèlement moral reste méconnue »** *Le Monde*, 16 janvier 2025 ; Propos recueillis par François Desnoyers
- **« Les moins de 30 ans ne veulent plus devenir chefs »** *Le Monde*, 1er avril 2026 ; Marine Miller
- **« L'absentéisme, thermomètre social de la fonction publique »** *Acteurs Publics*, mardi 29 avril 2025
- **« Le non-travail permet de faire tomber le masque professionnel »** *Le Monde*, 27 novembre 2025 ; Propos recueillis par François Desnoyers
- **« Santé mentale : ces initiatives inédites qui accompagnent les victimes de burn-out »** *Les Échos*, 20 novembre 2025 ; Muriel Jasor
- **« Quand la littérature vient nourrir la réflexion des futurs managers »** *Les Échos*, 27 novembre 2025 ; Muriel Jasor
- **« Bibliothécaires, professionnels de l'information et de la documentation et éditeurs sont des acteurs clés dans la lutte contre la désinformation en santé »** Lettre ouverte - mission ministérielle sur « la lutte contre l'obscurantisme et la désinformation en santé » ; publiée sur le site web de l'ADBS, https://adbs.fr/reseau/groupes/secteur-sante-medecine-pharmacie-biologie/lettre-ouverte-mission-ministerielle-sur-la-lutte-contre-l-obscurantisme-et-la-desinformation-en-sante-, 28 novembre 2025
- **« La fin du secret sur les salaires, un choc culturel pour les entreprises françaises »** *The conversation*, 5 janvier 2026
- **« J'ai toujours voulu trop bien faire : le piège du surinvestissement au travail »** *LePoint.fr*, 26 janvier 2026 ; Romane Ganneval
- **« L'entreprise après #MeToo » : quelle prise en compte de la sexualité au travail ?** *Le Monde*, 15 janvier 2026 ; François Desnoyers
- **« Le travail reste une valeur centrale pour les jeunes »** Le Monde, 29 avril 2025 ; Soazig Le Nevé
- **« La moitié des 12-19 ans ne savent pas que les écrivains sont vivants », alerte la présidente du Centre national du livre** Les Échos, mardi 14 avril 2026 ; Nicolas Richaud
- **« Un projet d'établissement pour prendre en compte les publics en situation de handicap »** *Accessibilité en bibliothèques et en CDI – Chapitre 2* ; décembre 2025 ; Ministère de la Culture

Sélection de textes pour l'épreuve de culture générale des concours externe et interne

- **« Entre Netflix et le public, le grand malentendu »** *Courrier international —Süddeutsche Zeitung, extraits (Munich), 6 février 2026 ;* Philipp Bovermann
- **« Sur Parcoursup et en dehors, la longue quête d'une régulation des formations supérieures privées »** *Le Monde*, 1er avril 2025 ; Soazig le Nevé
- **« La politique jalonne la pop culture » : entretien avec un spécialiste des blockbusters, Frédérick Sigrist** *L'Humanité*, 18 décembre 2025 ; Axel Nodinot
- **« S'intéresser au sport, ce n'est pas fuir la réalité »** *Courrier International*, 4 novembre 2025 ; Erik Brogger Rasmussen
- **« Avec ChatGPT, « le monopole de la confiance avec le psychiatre est remis en cause » »** *Le Monde*, 13 janvier 2026 ; Propos recueillis par Laure Belot
- **« La quête d'identité sans fin des enfants franco-allemands de la guerre : « C'est difficile quand on ne connaît pas ses racines » »** Le Monde, 26 novembre 2025 ; Niklas Mönch
- **« Après l'affaire Grasset, "*le* statu quo *n'est plus possible*" pour la sénatrice Sylvie Robert »** *Actualitté*, 17 avril 2026 ; Antoine Oury
- **« Une proposition de loi renforçant les droits des artistes face aux IA bientôt examinée »** *Le Figaro*, no. 25368, 20 mars 2026 ; Vergara, Ingrid
- **« La crise que nous vivons est d'abord une crise de l'imaginaire »** *Le Monde*, 13 décembre 2025 ; François-Xavier Petit
- **« Et si on prenait à nouveau la France comme modèle, au lieu d'idolâtrer la culture américaine ? »** *Courrier International*, 27 juin 2025,
- **« Papi et mamie étaient-ils nazis ? »** *Courrier International —Deutsche Welle*, extraits (Bonn), 9 avril 2026 ; Suzanne Cords
- **« Quand l'architecture reprend le flambeau de l'art »** *La République des Pyrénées*, 14 décembre 2025 ; Marc Bélit
- **« Intelligence Artificielle, cinéma et audiovisuel : quels impacts en 2025 ? »** Article publié sur le site de l'École des métiers du cinéma et de l'audiovisuel, https://www.esec.fr/ecole-cinema/actualites/intelligence-artificielle-cinema-et-audiovisuel-quels-impacts-en-2025, 2025
- **« Le succès inattendu du Carême chez les jeunes sur TikTok »** *La Croix*, no. 43194, 10 avril 2025 ; Louise de Maisonneuve.
- **« Que reste-t-il de nos blessures ? »** *Philosophie magazine*, 09 septembre 2025 ; Francis Eustache, Denis Peschanski
- **« Ces séries que les Nord-Coréens regardent au péril de leur vie »** *Courrier International*, vendredi 18 juillet 2025
- **« Comment motiver les étudiants à l'heure de l'IA ? »** *Le Monde*, 3 septembre 2025 ; Séverin Graveleau
- **« Congo. Mokélé-mbembé, dinosaure malgré lui »** *Courrier International*, no. 1817, 28 août 2025 ; Ryan Biller
- **« La liberté de presse trouve refuge dans le monde de « Minecraft »** *ledevoir.com*, 30 mars 2026 : Marieke Glorieux-Stryckman
- **« Le président américain à l'assaut des musées pour réécrire l'Histoire »** *Le Figaro*, 25 août 2025 ; Hélène Vissière
- **« Le régime de laïcité défend aujourd'hui une prétendue « identité nationale » »** *Le Monde*, 8 décembre 2025 : Tribune collective
- **« Lire pour ne pas périr »** *Les Échos*, no. 24628, 13 janvier 2026 ; Gaspard Koenig
- **« Les jeunes et la lecture : un dialogue ouvert, entre accompagnement et autonomie »** https://www.culture.gouv.fr/actualites/les-jeunes-et-la-lecture-un-dialogue-ouvert-entre-accompagnement-et-autonomie, 15 octobre 2025
- **« Donald Poutine, Vladimir Trump et l'Europe décadente »** *Le Figaro*, 11 décembre 2025 ; Charles Jaigu
- **« Le spatial européen toujours en attente d'une vision commune »** *Le Monde*, 27 novembre 2025 : Éditorial
- **« Faut-il nommer un militaire à la tête du Louvre ? »** *Le Nouvel Obs (site web)*, 15 décembre 2025 ; Julien Bordier